

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



HEURE D'ETE : Attention, l'heure d'été sera rétablie dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 avril ; il faudra avancer les pendules d'une heure.

A REIMS se tiendra les 16, 17 et 18 avril, le Congrès général des Vignerons de France. Notre président, M. de Camiran, accompagné d'un délégué, ira défendre les intérêts viticoles de notre région.

UNE VENTE DE BELIERS South-down et Dishley-Mérinos, provenant de la bergerie de l'Ecole Nationale d'Agriculture, aura lieu à Grignon (Seine-et-Oise) le mardi 23 avril, à 15 heures.

RACE BOVINE MAINE-ANJOU : Rappelons qu'un Concours spécial de la race Maine-Anjou aura lieu au Lion-d'Angers les 24, 25 et 26 mai. S'adresser à M. Delhommeau, secrétaire de la Société, avenue Carnot, à Château-Gontier (Mayenne).

UNE VACHE CHAROLAISE grasse, de six ans, vendue au marché de la Villette le lundi 25 mars, pesait le poids extraordinaire de 1.350 kilos et faisait l'admiration des bouchers.

LE PRIX DU LAIT A PARIS : La Fédération des Laiteries coopératives et Syndicats laitiers de la région de Paris a décidé que le prix du lait à la consommation ne serait ramené de 1 fr. 75 à 1 fr. 60 le litre qu'à partir du 1^{er} mai, en raison de la période de sécheresse qui a succédé aux grands froids.

AU CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS, dans l'épreuve des quatre ans, poids moyens, « Démocrate », né comme « Bambocheur-II », son frère, chez M. Ferdinand Porcher, à Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure), a remporté une belle victoire.

CHEVAUX PERCHERONS ? Le Concours spécial de la race chevaline percheronne aura lieu à Noyant-le-Rotrou, du 27 au 30 juin.

UNE EXPOSITION DE MOTOCULTURE aura lieu dans la commune de Buc (Seine-et-Oise), du 1^{er} au 6 octobre 1929, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture. Elle promet d'être fort intéressante, avec ses moteurs à huile, gazogènes, laboratoires électriques, etc.

« CHARDONE » ? C'est le nouveau nom qu'on donnera désormais à la soie artificielle, du nom de son créateur, le comte de Chardone.

AU CONCOURS NATIONAL DE PONTE, c'est la Wyandotte blanche qui s'est montrée la meilleure ponduse d'hiver. Vingt lots de Wyandottes ont totalisé 5.336 œufs, alors que les Leghorns atteignent 4.323. Le lot de Wyandotte classé premier de tout le concours revient à un éleveur de Nantes, M. Diot, qui a déjà remporté différents succès avec ses pontes Wyandottes.

Les Augmentations des Pensions DE GUERRE

La Loi du 24 Mars fixe définitivement le montant des pensions des invalides, des veuves de guerre et des ascendants. Les majorations nouvelles partant du 1^{er} janvier seront payées avec un rappel. Un important tableau indiquant d'une façon claire et précise les nouveaux taux pour chacune des catégories de bénéficiaires, avec les conditions de paiement des rappels et tous renseignements utiles, sera envoyé gratuitement aux intéressés, qui en feront la demande, au « Journal des Mutuels et Réformés », 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (IX^e).

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT EN LOIRE-INFÉRIEURE

L'élevage du cheval, dans le département de la Loire-Inférieure, était orienté au commencement du siècle vers la production du cheval de demi-sang pour le commerce de luxe et pour les besoins de l'armée. En 1903, une centaine d'étalons nationaux, tous de demi-sang ou de pur sang, étaient utilisés dans le département pour le service de près de six mille juments. Le commerce de luxe était à cette époque très actif en chevaux d'attelage, mais le développement de l'industrie automobile provoqua une crise qui alla s'accroissant jusqu'en 1910. Petit à petit, le carrossier qui n'avait plus son emploi cessa d'être demandé par le commerce et disparut. En même temps, l'agriculture réclamait des chevaux de trait ; l'emploi de plus en plus répandu des machines agricoles, la diminution de la main-d'œuvre, la nécessité d'aller vite, de gagner du temps, etc... faisaient rechercher par les agriculteurs la traction hippique. Certaines régions du département abandonnaient même complètement le bœuf pour cultiver avec des juments, qu'ils livraient en même temps à la reproduction.



Type d'étalon de trait léger breton

C'est en 1910 que le Dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon reçut le premier postier breton et, deux ans plus tard, les premiers étalons de

chaient avant tout le gros poulain de vente facile, car très recherché par le commerce. Une population chevaline de trait se constituait bien hétéroclite. Beaucoup de juments descendaient de poulinières de demi-sang ; à la suite de croisements, soit avec le percheron, soit avec le breton, elles avaient pris du gros, mais manquaient généralement d'ossature, le sol plus ou moins pauvre en calcaire ne pouvant corriger les défauts qu'elles tenaient de leurs origines. Il fallait donc améliorer la jumenterie et choisir un modèle. Dans le nord du département où les juments sont utilisées pour les travaux agricoles, et gagnent leur vie par leur travail, produisant des poulains, qui sont tout bénéfice, l'analogie avec la Bretagne est complète : sol, climat, production. Dès lors les éleveurs devaient chercher à sélectionner le type breton, dont les juments étaient imprégnées à la suite d'importations plus ou moins anciennes, dans les régions limitrophes des départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Le cheval breton rustique, facile, franc de collier s'adaptait naturellement au sol et au climat. Les reproductrices importées de la montagne bretonne des régions de Gallac, de Bourbraye et de Rostrenen en particulier, retrouvaient sur le sol granitique ou schisteux de la

bonne pouliches. Aussi bon nombre d'éleveurs procédèrent au perfectionnement de leur jumenterie par la sélection dans l'indigène. Ils choisirent chez eux ou leurs voisins les meilleures pouliches qu'ils élevèrent soigneusement et accouplèrent judicieusement. Avec le temps, ce procédé devait donner de bons résultats, car il fallait avant tout garder les bonnes juments. Depuis quelques années, il ne suffit plus de faire saillir par un gros cheval une jument quelconque pour obtenir un poulain commun, mais gros, de facile à élever et rémunérateur. L'offre en poulains de trait commença à dépasser la demande ; les bons poulains trouvent preneurs, les médiocres restent pour compte, ou se livrent à des prix inférieurs.

La sélection nécessaire des pouliches est d'ailleurs facilitée par les concours. Les éleveurs peuvent y voir leurs sujets au milieu des autres, se rendre compte de leurs défauts et de leurs qualités ; les classements leur montrent le type qu'ils doivent rechercher. Des concours pour sujets de trait ont lieu à Nort, à Ligné, à Plessé, dans l'avenir il est probable qu'il y en aura un à Châteaubriant, où le cheptel de poulinières est important.

Le concours de Nort a fait de grands progrès ces dernières années, à la suite d'importations de pouliches bretonnes sélectionnées. Les produits de ces juments sont appelés à rendre de vrais services dans la région et celles-ci devront arriver à former des familles intéressantes.

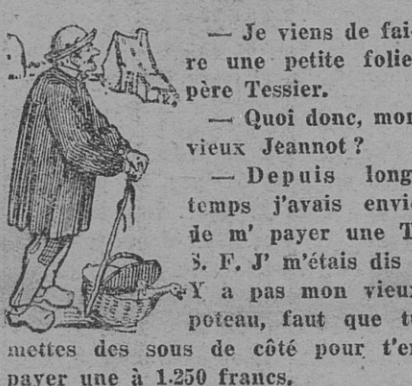
A Ligné, la transformation a été plus lente ; les éleveurs ont sélectionné sur les sujets qu'ils possédaient déjà ; les derniers concours cependant donnent les meilleurs espoirs.

A Plessé, l'élevage du trait postier breton est depuis longtemps en honneur et encouragé. La région a fourni des étalons utiles. Dans ces concours, le modèle préconisé parmi les chevaux de trait est le sujet de taille moyenne, 1 m. 55 environ, aussi près de terre que possible avec une bonne ossature, des articulations fortes et nettes, des canons coiffés et fournis, une bricole ouverte, une arrière-main développée, des allures régulières et actives. Il ne faut pas toutefois être trop absolu dans l'unité formée pour la partie nord de la Loire-Inférieure. La jumenterie restera toujours plus volumineuse, plus lourde dans les régions, où tous les travaux agricoles se font par la traction hippique. Dans les régions, au contraire, où les bœufs travaillent encore, la jument de ferme n'effectue que les travaux légers et sert à la voiture ; son format est moins important et ses allures plus faciles, plus rapides. Dans les premières régions, le type à préconiser est le trait breton plus ou moins lourd ; dans les secondes, le petit breton actif, trait ou trait postier.

En résumé, la jumenterie doit s'adapter aux possibilités du sol et aux besoins locaux. C'est pourquoi, si on peut dire que dans le Nord du département, l'élevage du cheval de trait breton est celui qui convient le mieux, il faut reconnaître que quelques étalons du Perche sont employés avec succès dans les régions limitrophes du Maine-et-Loire. De même dans une partie de la Loire-Inférieure, immédiatement avoisinante, région privilégiée d'élevage, la vallée de la Loire, un coin du pays de Retz et la région de Machecoul, une jumenterie de demi-sang sélectionnée depuis de longues années par des éleveurs de premier ordre, fournit des chevaux de selle qui ont une réputation mondiale.

E. DE LA GOURNERIE,
Secrétaire du Syndicat Central.

Un Brin de Gaussette...



— Je viens de faire une petite folie, père Tessier.
— Quoi donc, mon vieux Jeannot ?
— Depuis longtemps j'avais envie de m'acheter une T. S. F. J' m'étais dit : Y a pas mon vieux poteau, faut que tu mettes des sous de côté pour t'en payer une à 1.250 francs.
— Vous voulez faire comme les savants, ou comme les gens riches ?
— Mais mon vieux : c'est pour se distraire et pour s'instruire.
— Et qu'est-ce que vous écoutez dans la T. S. F. ?
— Oh, c'est épatant. J'ai un poste tout puissant, avec les derniers perfectionnements. J'ai qu'à tourner un petit bouton pour attraper Londres, New-York, Madrid, Berlin, Rome, Pékin, Lusanger, Bruxelles, ou Saint-Michel-Chef-Chef.
— Vous rigolez, père Jeannot !
— Pas du tout, je vous invite à venir écouter ça. On en reste assis quand ça sort du diffuseur, comme qui dirait une grande assiette plate. Ah ! c'est vraiment une belle invention.
— Pour sûr, surtout pour les grands bateaux qui sont en perdition en pleine mer et pour les avions, pour communiquer avec la terre : c'est surtout là que ça rend des services.
— Et à la campagne, père Tessier ! Regardez, tous les soirs j'ai l'heure exacte, les cours de la Bourse du Commerce de Paris ; je rejoins le communiqué agricole, les cours des marchés. On fait même des sermons religieux et des conférences sur la culture, sur l'élevage et sur l'hygiène. Plus besoin de se déplacer : on reste pênard chez soi, avec ses chaussons et sa pipe et on a qu'à applaudir quand c'est qu'on trouve ça ben ; y a personne pour vous déranger.
— Et les concerts. Parait que ça fait la musique ?
— Si ça fait de la musique ? Tous les soirs on mange avec l'orchestre : Tantôt c'est du violon, du piano, des chants ou des orgues d'église ; d'autres fois, c'est du jazz-band, ou des concerts avec cinquante exécutants. Tu parles si ça en met un coup. La mère Jeannot, les gosses, la bonne, le gars Louis : tout le monde accompagne en chantant.
— Heureusement que vous restez loin de la route.
— Pourquoi donc ?
— Parce qu'on vous prendrait pour une maisonnée de Loufoques !
— Vous êtes ben aimable, père Tessier. Mais on peut ben être paillard et s'étréresser à la musique. Nous qui vivons au contact de la nature, le gazouillis des petits zozos, la mélodie des petits ruisseaux, ça nous fait quelque chose ; on a presque l'âme d'un poète ! Tenez on va raconter par T. S. F. des histoires, le jeudi aux enfants. On leur chantera bientôt les chansons anciennes, qu'on écoutait autrefois sur les genoux de nos grand'mères, l'hiver au coin d'un feu pétillant. Croyez-vous que ça n'est point touchant ? Ça me fait venir les larmes aux yeux. Ah ! si on savait toujours utiliser sagement le progrès, au lieu d'inventer des trucs pour se détruire.

MAITRE JEANNOT.

AGRICULTEURS !
pour **8** francs
DE COTISATION ANNUELLE
vous recevrez notre BULLETIN chaque SEMAINE
ET BÉNÉFICIEREZ DES MULTIPLES AVANTAGES DE NOTRE SYNDICAT ET DE NOTRE COOPÉRATIVE AGRICOLE.
INSCRIVEZ-VOUS !
FAITES INSCRIRE VOS AMIS !

Les Assurances Sociales ET L'AGRICULTURE

Le nouveau Projet de Loi

Après dix mois d'attente, le gouvernement a fini par déposer sur le Bureau du Sénat, le 19 mars, quelques jours avant les vacances des parlementaires, le projet rectifié de la Loi sur les Assurances Sociales qu'il avait promis tant de fois !

19 articles sur les Assurances Sociales, en matière agricole, modifient de nombreux textes de la loi du 5 avril 1928. Et, admirons les beautés du travail législatif : le « Journal Officiel » a publié, vendredi dernier, le gigantesque règlement de l'Administration publique en 338 articles sur l'application de la Loi, qui, pour l'agriculture, ne va plus cadrer avec les nouvelles dispositions que le Gouvernement demande aux Chambres de voter. Nous reviendrons sur ce projet ; la matière est intéressante pour nous, et mérite d'être étudiée avec soin. Pour aujourd'hui, bornons-nous à une première impression et à quelques points qui nous ont frappés.

Si vous, si concordants ont été les réclamations du monde agricole, sur certains sujets le Gouvernement a du céder. Préoccupé de sau-

vegarder l'ordre public, le Gouvernement a dû céder sur certains points. Mais, que de réticences, de demi-mesures, de semblant de satisfaction ! Combien sur des questions principales, le projet gouvernemental est loin des désirs exprimés par les Chambres d'Agriculture ?

Sur un point, le projet semble donner à peu près satisfaction aux Agriculteurs, il réduit le rôle des Caisses Départementales, il élargit celui des Caisses Autonomes et fait ainsi un grand pas dans la voie de l'organisation professionnelle des Assurances Sociales.

Satisfaction est également donnée dans l'interprétation des textes

obscurs de la Loi. L'Assurance obligatoire a pour base un contrat de travail : Convention bien rare entre patrons et enfants. Le nouveau texte précise que les enfants travaillant avec leurs parents ne sont pas des assurés obligatoires.

En vue d'attirer des assurés facultatifs, si nombreux dans l'ordre agricole, le Gouvernement propose de diminuer le montant de leur versement, alors que lui les majorera avec les fonds de l'Etat. Sera-ce suffisant pour rendre la Loi véritablement intéressante, pour la grande masse de petits patrons, petits propriétaires exploitants, fermiers, etc... ?

Mais à côté, que de dispositions plus que critiquables ?

C'est la ristourne des trop perçus par les Caisses que le projet autorise que pour les 3/4, au profit des seuls assurés et non pas des patrons et salariés qui ont fait par moitié les versements.

C'est la restitution des versements faits pour l'assurance vieillesse lorsque le salarié cesse d'être assuré obligatoire et s'établit à son compte, le salarié ne s'en voit pas en profiter.

Enfin le projet maintient en agriculture le caractère obligatoire de l'assurance pour le salarié, sans tenir compte que chez nous, entre le salarié et son employeur la différence est si faible que bien souvent les rôles s'inversent au bout de peu de temps, et que la vérité consiste dans la liberté laissée à tous les travailleurs de la terre, d'user ou de ne pas user de la Loi, suivant qu'ils estiment avoir, ou n'y pas avoir intérêt.

L.L.

Employons cette année les Engrais Azotés SUR LES SURFACES ENGAZONNÉES

par P. LAVALLÉE

Si la période de beau temps continu que nous traversons depuis la fin du mois de février fait le bonheur des promeneurs et des citadins, elle est, par contre, néfaste à la culture.

Malgré les rayons d'un soleil printanier, la végétation ne part pas avec vigueur, les nuits étant froides, voire même glacées. Chaque journée nouvelle ressemble à celle de la veille et cette monotonie dans l'éphéméride du calendrier n'est pas sans causer de graves inquiétudes aux cultivateurs. Un changement complet dans l'orientation des vents qui se maintiennent avec constance au nord ou au nord-est est ardemment désiré par tous ceux qui vivent des produits du sol, ce qui prouve qu'on arrive parfois à s'entendre en culture, malgré ce qui est dit à ce sujet.

abandonnés à eux-mêmes ou simplement roulés et hersés.

Il en est de même des prairies et des herbages sur lesquels on a épandu du nitrate à la dose de 100 à 150 kilos à l'hectare, pour hâter la pousse de l'herbe, et remédier à la pénurie de substances alimentaires. Le bétail y trouve pendant la journée une nourriture suffisante, en attendant l'arrivée d'un temps plus favorable à la pousse de l'herbe.

Nous regrettons, pour les intéressés, que ce conseil n'ait pas été plus largement suivi, ainsi qu'en témoigne la maigreur des animaux alimentés avec trop de parcelles, faute de ressources fourragères.

POURQUOI ON N'EMPLOIE PAS LES ENGRAIS AZOTÉS SUR LES PRÉS ?

C'est qu'un changement de régime des vents serait susceptible d'être accompagné de pluies bienfaisantes et de moindres écarts entre la température du jour et celle de la nuit. Quand se produira-t-il ? Nous n'en savons rien.

CE QUE NOUS SAVONS

Mais ce que nous pouvons dire, c'est que les céréales, notamment les blés traités comme nous l'avons indiqué ici le 9 mars dernier, supportent beaucoup mieux que ceux qui ont été

Il est vrai que beaucoup de cultivateurs regardent comme une nouveauté l'emploi des engrais azotés sur les surfaces engazonnées et attendent, pour se décider, que le voisin en fasse usage.

Les autres s'abstiennent parce qu'ils ne considèrent que la somme qu'ils auraient à débours pour leur achat, et ne veulent pas faire d'avance au sol, enfin d'autres ne les emploient pas, parce que ce n'est pas la coutume.

Au cours de notre carrière agri-

colé, nous y avons eu recours chaque fois que les circonstances l'exigeaient, et chaque fois nous avons mis en parallèle les résultats obtenus et la dépense engagée, nous avons toujours pu en déduire que l'opération correspondait à un placement à très gros intérêt.

A la suite de la sécheresse prolongée de l'été 1928, nous y avons eu recours, ce qui nous a permis de mettre nos animaux au pré jusque vers le milieu de décembre et de faire une sérieuse économie de fourrage sec. De même, dès les premiers jours du mois de mars dernier, nous avons épandu un mélange formé par parties égales de sulfate d'ammoniaque et de nitrate, sur un herbage qui était livré huit jours après à des bovins qui y trouvent depuis la plus grande partie de leur nourriture.

RÉSULTATS OBTENUS AVEC LES ENGRAIS AZOTÉS

Dans un petit opuscule intitulé « La Fertilisation des Prairies », nous avons cité, pour 1924, des excédents de rendement en foin de 1.625 et de 1.800 kilos à l'hectare, pour un apport de 400 kilos de sulfate d'ammoniaque ou de 130 kilos de nitrate de soude à l'hectare, épandu le 12 avril de la même année. Au cours actuel de ces engrais et du foin, chacun peut facilement déterminer le bénéfice réalisé.

Il est vrai que 1924 fut une année peu favorable à la première coupe des prairies naturelles et artificielles, ainsi qu'en témoigne la production de 1.975 kilos de foin à l'hectare de la parcelle témoin située à côté des précédentes. Or c'est précisément quand l'année s'annonce mauvaise pour la production fourragère qu'il convient de ne pas abandonner les prairies et les herbages à eux-mêmes pour en tirer le meilleur parti.

EN ANNÉE NORMALE, QUE SE PASSE-T-IL ?

En année normale, avec printemps doux et pluvieux, les réserves de sol en azote organique (réserves très importantes dans toutes les prairies situées en bons sols) passent à l'état assimilable, au fur et à mesure des besoins des plantes, sous l'influence de l'activité microbienne, de sorte qu'on n'a à se préoccuper que des éléments minéraux, acide phosphorique et potasse, qui peuvent faire défaut dans le sol, pour obtenir un foin ou une herbe abondante et de bonne qualité.

Mais il en est autrement cette année. L'activité microbienne est ralentie, on en fait d'excellentes bordures et corbeilles. Dans le coin du fleuriste, pour la fleur coupée, cette plante est une grande ressource. Une fois la plante « déplumée » par des cueillettes abondantes, on peut la rabattre à 10 centimètres du sol, donner de bons arrosages et six semaines après on aura de nouvelles tiges florales à recouper.

Les races demi-naines vont de 35 à 50 centimètres de haut, elles font de bonnes corbeilles. Très utiles aussi dans les jardins de rocailles secs, talus secs et brûlants, auxquelles elles donnent de la vie.



LE MUFLIER

Cette fleur, dont le nom signifie en grec « comme un museau », justifie son nom populaire de « gueule de loup », « gueule de lion » ou « mufler de veau », et les enfants savent fort bien lui faire « ouvrir la bouche » en pressant la fleur entre deux doigts latéralement. C'est une excellente plante, aux coloris variés, et dont on peut avoir de toutes les tailles. Les Anglais savent en tirer un excellent parti. Ils ont créé des races réellement géantes, à fleurs énormes. Il en existe aussi des races demi-naines et naines. C'est une de nos bonnes plantes indigènes, vivace, formant des touffes très fleuries et grainant généralement, de sorte qu'on peut récolter ses graines soi-même, après un premier achat. Les coloris distincts ont été obtenus par une sélection sévère des sujets destinés à servir de porte-graines, comme dit resté dans toutes nos bonnes plantes de collection. On peut aussi propager des variétés rares de boutures.

Toutes ces races ont leur charme, mais il faut se souvenir de cette loi fondamentale en art paysager, que les corbeilles en mélange devront toujours être vues de près, et les corbeilles par couleurs séparées, à tons formant « contrastes », « complémentaires » ou « repousseurs », être vues de loin, car elles forment de belles taches, ou zones, de couleurs bien tranchées qu'on peut distinguer dans une coupée « percée » de feuillage, mais en valeur sur le fond d'une verte pelouse. Pour les bordures on a la ressource des races naines excellentes dans cet emploi. Il y a du reste de ravissants coloris, et des nouveautés pour ainsi dire chaque année.

En ce qui concerne la taille, les grandes races peuvent s'élever de 50 à 80 centimètres, parfois plus, notamment pour les grandes races anglaises, dont la taille est incroyable. On peut en faire des touffes de six à huit pieds entourées de demi-naines, puis de naines, ce qui donne de charmants coloris fleuris. Dans des endroits brûlants, on peut d'autres plantes, mais on en fait d'excellentes bordures et corbeilles. Dans le coin du fleuriste, pour la fleur coupée, cette plante est une grande ressource. Une fois la plante « déplumée » par des cueillettes abondantes, on peut la rabattre à 10 centimètres du sol, donner de bons arrosages et six semaines après on aura de nouvelles tiges florales à recouper.

Les races demi-naines vont de 35 à 50 centimètres de haut, elles font de bonnes corbeilles. Très utiles aussi dans les jardins de rocailles secs, talus secs et brûlants, auxquelles elles donnent de la vie.

Conservation momentanée du Lait dans les Exploitations Agricoles

(Suite de notre dernier Bulletin)

Soins de propreté. — La réfrigération et même la pasteurisation n'auront aucun résultat positif, si le cultivateur n'astreint pas son personnel à la plus grande propreté dans la manipulation du lait. Il est indispensable d'insister sur des choses simples, mais trop souvent oubliées.

Les pis des vaches doivent être nettoyés avant la traite; le vacher se lavera les mains avant l'opération. Les vases et les appareils recevant le lait seront lavés et brossés à l'eau chaude additionnée de carbonate de soude, puis seront rincés à l'eau chaude; ce nettoyage doit être effectué aussitôt que les récipients ont servi; en attendant un nouvel usage, ils seront placés en dehors de l'étable, dans un local propre, à l'abri des mouches.

Il faut éviter la contamination du lait par les animaux, chats ou chiens, qui viennent rôder dans l'étable à l'heure de la traite; il est bon de sortir le lait de l'étable le plus rapidement possible et de couvrir les récipients qui le renferment.

Le lait doit être filtré après la traite sur un linge fin ou sur du coton, naturellement, le filtre sera nettoyé après chaque traite et les linges ou cotons seront changés. Il existe dans le commerce des petits filtres formant entonnoir; c'est un objet indispensable. L'épuration mécanique du lait est d'ailleurs reconnue comme une des opérations les plus importantes des laiteries; la filtration est complétée par le passage dans des épureuses centrifuges, analogues aux crémeuses, appareils à grand débit et à pouvoir épurant considérable; dans les centres de ramassage de lait,

Race naine, dite Tom Pouce: On a là des touffes de 15 à 18 centimètres, larges de 25 centimètres, les rameaux en sont courts et trapus. On a remarqué que les feuillages sombres, teintés de brun, donnent des tubes de corolle roses, rouges; les feuilles faiblement bronzées, elles, ont des fleurs à tubes de corolle blancs ou jaunes, et des lèvres rouges comme nos élégantes modernes.

La palette de cette belle fleur est fort riche: bicolor, blanc pur, blanc strié rose, chamois, écarlate, jaune pur, panaché, rose carminé, rouge corail, pourpre, cuivré, etc., etc. Les races bicolors offrent de très jolis contrastes: rouge et jaune, des striés, pointillés, etc. Il existe une variété naine double rouge cuivré à gorge blanche.

Par l'examen de la feuille dans un semis on peut deviner, en principe, ce que sera la fleur. Les sujets à tiges et feuilles pâles donnent plutôt des fleurs blanches ou à fond blanc, ou des coloris clairs. Les feuilles vert foncé ou rougeâtre donnent des coloris foncés. Pour l'ornement des ruines, rocailles, roches, crêtes de murs, c'est une plante hors de pair, de même que la charmante valériane des jardins, joie des yeux et poésie des vieux murs.

Culture et multiplication. — Le meilleur terrain est un sol léger, sablonneux, un peu frais. Le semis peut se faire à des époques variées: le 15 de juin en août en pépinière, on repiquera les plants près d'un mur bien exposé et on abrite un peu contre les gelées qui dépasseraient 4°, on plante en place au printemps, en espaçant les pieds de 40 à 60 centimètres, selon les races petites ou grandes; ou semis en pépinière en mars-avril sur un costière au midi, on repique en place lorsque le plant est un peu fort. On peut même repiquer un peu espacé en pépinière d'attente et mettre en place avec moitié des plants boutonnés. Avec ces semis successifs, on aura des mufliers fleuris de juin aux gelées. On peut tirer des boutures pendant la belle saison, ce qui est commode pour multiplier assez vite des coloris neufs et assez rares.

En résumé, excellente plante. Nous devrions, comme les Anglais, en tirer un plus vaste parti. Les merveilleux décors des expositions de printemps de Paris, des grandes firmes de graines comme Vilmoren, nous sont en ce sens fort instructives.

G. DURIVALT, Ingénieur horticulteur.

actuellement usités par toutes les entreprises de ramassage de lait. Si la distance du lieu de consommation est telle que le lait doit être conservé pendant une journée entière, il est cependant nécessaire d'empêcher l'acidification, et l'agriculteur ne pourra employer que des moyens de fortune sans aucune certitude de succès.

Il convient donc, dans ce cas, d'envisager soit la vente du lait à une entreprise de ramassage, soit l'organisation d'une laiterie-coopérative, qui, travaillant sur une quantité de lait plus importante, pourra économiquement traiter le lait d'une façon rationnelle, seul moyen susceptible d'assurer la conservation momentanée du lait jusqu'au lieu de consommation.

P. NOTTIN, Ingénieur agronome, Professeur de technologie à l'Institut national agronomique.



Les Bienfaits de l'Exportation

Parlant du droit de douane sur le blé, M. Ch. Egasse, dans la Défense agricole de la Beauce et du Perche, écrit quelques avis à méditer:

Il me semble, du reste, qu'à notre époque où les relations sont de plus en plus étendues entre tous les pays, alors qu'ils se sont bien tendus pour mettre la guerre hors la loi, ils pourraient bien s'entendre aussi pour changer entre eux au meilleur compte possible toutes les denrées nécessaires à leur alimentation, et décider qu'aucune nation ne puisse interdire l'exportation d'aucun produit. Ce serait, il est vrai, le libre-échange général et la suppression de toutes les douanes.

C'est un progrès qui arrivera forcément tôt ou tard et il est certain que l'agriculture en tirera grand profit. Elle paiera moins cher son outillage et elle vendra mieux ses produits.

En attendant cet âge d'or, le producteur français doit améliorer ses rendements en mettant en œuvre tous les progrès mis aujourd'hui à sa disposition, et en ne faisant du blé que dans des terres bien préparées, bien fumées, bien nettoyées et pouvant donner d'assez forts rendements. Ce sera encore le meilleur moyen pour obtenir un bénéfice.

Pas de Discours, des Actes

Après avoir passé en revue différentes questions traitées ces temps-ci à la Chambre, M. Rabreau, dans l'Action agricole, termine ainsi:

Nous voici en mars avec des cultures légumières avancées, et avec beaucoup de blés gelés... qui seront en bonne partie remplacés par des avoines ou des orges. Les dégâts de lapins et autres gibiers se développent, faut d'une loi suffisante pour les réprimer. Les ouvriers agricoles étrangers abondamment trop souvent les patrons qui ont déboursé des sommes importantes pour les faire venir, et vont travailler dans des usines, sans que les sanctions indispensables soient prises par les Pouvoirs publics.

Il ne faut pas oublier non plus que la crise agricole s'agit au juste au moment où l'application de la loi augmentant les hautes ruraux fait sentir ses lourdes conséquences, et à l'approche de celle sur les Assurances sociales qui sera un nouveau et pesant fardeau pour les cultivateurs.

Tout ceci justifie amplement le malaise que tout le monde déplore, et qui persistera, tant que les discours n'auront pas cédé la place aux actes nécessaires, au premier rang desquels se trouve la liberté indiscutée des prix de vente des produits agricoles.

Les Assurances Sociales et l'Agriculture

De la Voie de la Terre:

Cette fois, la coupe est pleine. Le projet modificatif et complémentaire de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances sociales, a été déposé au Sénat le 19 courant par le gouvernement, sous le numéro 188. Nous l'avons vu. Jamais plus outrageante provocation n'a été adressée à l'agriculture française.

Les 19 articles que les compagnies d'Assurances, la haute finance et la grande industrie ont rédigés, ne renferment aucune des améliorations réclamées par la France rurale. Sur l'autonomie des caisses paysannes? Rien!

Sur la matière des primes? Rien!

Sur l'inégalité des ouvriers agricoles et des ouvriers des villes? Rien!

Sur le montant des impôts nouveaux (environ 7 milliards)? Rien!

Sur les 100.000 fonctionnaires à créer? Rien!

Sur la liberté des prestations? Rien!

Au contraire. Tous les nouveaux articles compliquent la loi, déjà incompréhensible et inapplicable.

Ce projet sera rejeté avec toute la loi, ou il ne sera jamais appliqué. D'ailleurs, il apparaît de plus en plus que toutes les améliorations qui nous appartiennent à la loi, si elle n'est pas appliquée, ne peuvent être réalisées que par la voie de la loi. Elle ne devient pas vraiment démocratique et égalitaire; 2° Si, auparavant, on n'a pas accordé à l'agriculture, dans le domaine des engrais, dans celui des transports, celui des douanes et celui des impôts, le revenu de 150 à 200 francs par hectare dont les paysans ont besoin en plus. La France ne doit pas servir de dépôt à des systèmes qui se font à l'étranger dans les pays où ils sont nés.

Palmarès de l'Exposition d'Aviculture

Le prix du Président de la République, pour toute l'exposition a été décerné à un parquet de pigeons Carneau, qui a en outre reçu un prix d'honneur. Dans les autres catégories, un parquet de Bresses blanches, un parquet de Langsham et un parquet de lapins blancs grés de Flandres, ont obtenu des prix d'honneur.

Nous pourrions féliciter les uns et les autres exposants, les plus méritants, mais nous préférons donner ci-dessous in-extenso, le Palmarès de cette intéressante exposition, qui fera connaître tous les heureux lauréats.

POULES

CONCOURS DE PARQUETS.

Races françaises. — Bresse noire: M. H. Mme Seignerin; 4e p. M. Simon; 3e p. Mme la comtesse Armand; 2e p. Mme Pineau; 1er p. M. Berthier-Janvrais; — Bresse blanche: P. H. 1er p. M. Pineau; 2e p. M. Pineau; 3e p. M. Gréville; 4e p. M. Pineau; 5e p. M. Gréville; 6e p. M. Gréville; 7e p. M. Gréville; 8e p. M. Gréville; 9e p. M. Gréville; 10e p. M. Gréville; 11e p. M. Gréville; 12e p. M. Gréville; 13e p. M. Gréville; 14e p. M. Gréville; 15e p. M. Gréville; 16e p. M. Gréville; 17e p. M. Gréville; 18e p. M. Gréville; 19e p. M. Gréville; 20e p. M. Gréville; 21e p. M. Gréville; 22e p. M. Gréville; 23e p. M. Gréville; 24e p. M. Gréville; 25e p. M. Gréville; 26e p. M. Gréville; 27e p. M. Gréville; 28e p. M. Gréville; 29e p. M. Gréville; 30e p. M. Gréville; 31e p. M. Gréville; 32e p. M. Gréville; 33e p. M. Gréville; 34e p. M. Gréville; 35e p. M. Gréville; 36e p. M. Gréville; 37e p. M. Gréville; 38e p. M. Gréville; 39e p. M. Gréville; 40e p. M. Gréville; 41e p. M. Gréville; 42e p. M. Gréville; 43e p. M. Gréville; 44e p. M. Gréville; 45e p. M. Gréville; 46e p. M. Gréville; 47e p. M. Gréville; 48e p. M. Gréville; 49e p. M. Gréville; 50e p. M. Gréville; 51e p. M. Gréville; 52e p. M. Gréville; 53e p. M. Gréville; 54e p. M. Gréville; 55e p. M. Gréville; 56e p. M. Gréville; 57e p. M. Gréville; 58e p. M. Gréville; 59e p. M. Gréville; 60e p. M. Gréville; 61e p. M. Gréville; 62e p. M. Gréville; 63e p. M. Gréville; 64e p. M. Gréville; 65e p. M. Gréville; 66e p. M. Gréville; 67e p. M. Gréville; 68e p. M. Gréville; 69e p. M. Gréville; 70e p. M. Gréville; 71e p. M. Gréville; 72e p. M. Gréville; 73e p. M. Gréville; 74e p. M. Gréville; 75e p. M. Gréville; 76e p. M. Gréville; 77e p. M. Gréville; 78e p. M. Gréville; 79e p. M. Gréville; 80e p. M. Gréville; 81e p. M. Gréville; 82e p. M. Gréville; 83e p. M. Gréville; 84e p. M. Gréville; 85e p. M. Gréville; 86e p. M. Gréville; 87e p. M. Gréville; 88e p. M. Gréville; 89e p. M. Gréville; 90e p. M. Gréville; 91e p. M. Gréville; 92e p. M. Gréville; 93e p. M. Gréville; 94e p. M. Gréville; 95e p. M. Gréville; 96e p. M. Gréville; 97e p. M. Gréville; 98e p. M. Gréville; 99e p. M. Gréville; 100e p. M. Gréville; 101e p. M. Gréville; 102e p. M. Gréville; 103e p. M. Gréville; 104e p. M. Gréville; 105e p. M. Gréville; 106e p. M. Gréville; 107e p. M. Gréville; 108e p. M. Gréville; 109e p. M. Gréville; 110e p. M. Gréville; 111e p. M. Gréville; 112e p. M. Gréville; 113e p. M. Gréville; 114e p. M. Gréville; 115e p. M. Gréville; 116e p. M. Gréville; 117e p. M. Gréville; 118e p. M. Gréville; 119e p. M. Gréville; 120e p. M. Gréville; 121e p. M. Gréville; 122e p. M. Gréville; 123e p. M. Gréville; 124e p. M. Gréville; 125e p. M. Gréville; 126e p. M. Gréville; 127e p. M. Gréville; 128e p. M. Gréville; 129e p. M. Gréville; 130e p. M. Gréville; 131e p. M. Gréville; 132e p. M. Gréville; 133e p. M. Gréville; 134e p. M. Gréville; 135e p. M. Gréville; 136e p. M. Gréville; 137e p. M. Gréville; 138e p. M. Gréville; 139e p. M. Gréville; 140e p. M. Gréville; 141e p. M. Gréville; 142e p. M. Gréville; 143e p. M. Gréville; 144e p. M. Gréville; 145e p. M. Gréville; 146e p. M. Gréville; 147e p. M. Gréville; 148e p. M. Gréville; 149e p. M. Gréville; 150e p. M. Gréville; 151e p. M. Gréville; 152e p. M. Gréville; 153e p. M. Gréville; 154e p. M. Gréville; 155e p. M. Gréville; 156e p. M. Gréville; 157e p. M. Gréville; 158e p. M. Gréville; 159e p. M. Gréville; 160e p. M. Gréville; 161e p. M. Gréville; 162e p. M. Gréville; 163e p. M. Gréville; 164e p. M. Gréville; 165e p. M. Gréville; 166e p. M. Gréville; 167e p. M. Gréville; 168e p. M. Gréville; 169e p. M. Gréville; 170e p. M. Gréville; 171e p. M. Gréville; 172e p. M. Gréville; 173e p. M. Gréville; 174e p. M. Gréville; 175e p. M. Gréville; 176e p. M. Gréville; 177e p. M. Gréville; 178e p. M. Gréville; 179e p. M. Gréville; 180e p. M. Gréville; 181e p. M. Gréville; 182e p. M. Gréville; 183e p. M. Gréville; 184e p. M. Gréville; 185e p. M. Gréville; 186e p. M. Gréville; 187e p. M. Gréville; 188e p. M. Gréville; 189e p. M. Gréville; 190e p. M. Gréville; 191e p. M. Gréville; 192e p. M. Gréville; 193e p. M. Gréville; 194e p. M. Gréville; 195e p. M. Gréville; 196e p. M. Gréville; 197e p. M. Gréville; 198e p. M. Gréville; 199e p. M. Gréville; 200e p. M. Gréville; 201e p. M. Gréville; 202e p. M. Gréville; 203e p. M. Gréville; 204e p. M. Gréville; 205e p. M. Gréville; 206e p. M. Gréville; 207e p. M. Gréville; 208e p. M. Gréville; 209e p. M. Gréville; 210e p. M. Gréville; 211e p. M. Gréville; 212e p. M. Gréville; 213e p. M. Gréville; 214e p. M. Gréville; 215e p. M. Gréville; 216e p. M. Gréville; 217e p. M. Gréville; 218e p. M. Gréville; 219e p. M. Gréville; 220e p. M. Gréville; 221e p. M. Gréville; 222e p. M. Gréville; 223e p. M. Gréville; 224e p. M. Gréville; 225e p. M. Gréville; 226e p. M. Gréville; 227e p. M. Gréville; 228e p. M. Gréville; 229e p. M. Gréville; 230e p. M. Gréville; 231e p. M. Gréville; 232e p. M. Gréville; 233e p. M. Gréville; 234e p. M. Gréville; 235e p. M. Gréville; 236e p. M. Gréville; 237e p. M. Gréville; 238e p. M. Gréville; 239e p. M. Gréville; 240e p. M. Gréville; 241e p. M. Gréville; 242e p. M. Gréville; 243e p. M. Gréville; 244e p. M. Gréville; 245e p. M. Gréville; 246e p. M. Gréville; 247e p. M. Gréville; 248e p. M. Gréville; 249e p. M. Gréville; 250e p. M. Gréville; 251e p. M. Gréville; 252e p. M. Gréville; 253e p. M. Gréville; 254e p. M. Gréville; 255e p. M. Gréville; 256e p. M. Gréville; 257e p. M. Gréville; 258e p. M. Gréville; 259e p. M. Gréville; 260e p. M. Gréville; 261e p. M. Gréville; 262e p. M. Gréville; 263e p. M. Gréville; 264e p. M. Gréville; 265e p. M. Gréville; 266e p. M. Gréville; 267e p. M. Gréville; 268e p. M. Gréville; 269e p. M. Gréville; 270e p. M. Gréville; 271e p. M. Gréville; 272e p. M. Gréville; 273e p. M. Gréville; 274e p. M. Gréville; 275e p. M. Gréville; 276e p. M. Gréville; 277e p. M. Gréville; 278e p. M. Gréville; 279e p. M. Gréville; 280e p. M. Gréville; 281e p. M. Gréville; 282e p. M. Gréville; 283e p. M. Gréville; 284e p. M. Gréville; 285e p. M. Gréville; 286e p. M. Gréville; 287e p. M. Gréville; 288e p. M. Gréville; 289e p. M. Gréville; 290e p. M. Gréville; 291e p. M. Gréville; 292e p. M. Gréville; 293e p. M. Gréville; 294e p. M. Gréville; 295e p. M. Gréville; 296e p. M. Gréville; 297e p. M. Gréville; 298e p. M. Gréville; 299e p. M. Gréville; 300e p. M. Gréville; 301e p. M. Gréville; 302e p. M. Gréville; 303e p. M. Gréville; 304e p. M. Gréville; 305e p. M. Gréville; 306e p. M. Gréville; 307e p. M. Gréville; 308e p. M. Gréville; 309e p. M. Gréville; 310e p. M. Gréville; 311e p. M. Gréville; 312e p. M. Gréville; 313e p. M. Gréville; 314e p. M. Gréville; 315e p. M. Gréville; 316e p. M. Gréville; 317e p. M. Gréville; 318e p. M. Gréville; 319e p. M. Gréville; 320e p. M. Gréville; 321e p. M. Gréville; 322e p. M. Gréville; 323e p. M. Gréville; 324e p. M. Gréville; 325e p. M. Gréville; 326e p. M. Gréville; 327e p. M. Gréville; 328e p. M. Gréville; 329e p. M. Gréville; 330e p. M. Gréville; 331e p. M. Gréville; 332e p. M. Gréville; 333e p. M. Gréville; 334e p. M. Gréville; 335e p. M. Gréville; 336e p. M. Gréville; 337e p. M. Gréville; 338e p. M. Gréville; 339e p. M. Gréville; 340e p. M. Gréville; 341e p. M. Gréville; 342e p. M. Gréville; 343e p. M. Gréville; 344e p. M. Gréville; 345e p. M. Gréville; 346e p. M. Gréville; 347e p. M. Gréville; 348e p. M. Gréville; 349e p. M. Gréville; 350e p. M. Gréville; 351e p. M. Gréville; 352e p. M. Gréville; 353e p. M. Gréville; 354e p. M. Gréville; 355e p. M. Gréville; 356e p. M. Gréville; 357e p. M. Gréville; 358e p. M. Gréville; 359e p. M. Gréville; 360e p. M. Gréville; 361e p. M. Gréville; 362e p. M. Gréville; 363e p. M. Gréville; 364e p. M. Gréville; 365e p. M. Gréville; 366e p. M. Gréville; 367e p. M. Gréville; 368e p. M. Gréville; 369e p. M. Gréville; 370e p. M. Gréville; 371e p. M. Gréville; 372e p. M. Gréville; 373e p. M. Gréville; 374e p. M. Gréville; 375e p. M. Gréville; 376e p. M. Gréville; 377e p. M. Gréville; 378e p. M. Gréville; 379e p. M. Gréville; 380e p. M. Gréville; 381e p. M. Gréville; 382e p. M. Gréville; 383e p. M. Gréville; 384e p. M. Gréville; 385e p. M. Gréville; 386e p. M. Gréville; 387e p. M. Gréville; 388e p. M. Gréville; 389e p. M. Gréville; 390e p. M. Gréville; 391e p. M. Gréville; 392e p. M. Gréville; 393e p. M. Gréville; 394e p. M. Gréville; 395e p. M. Gréville; 396e p. M. Gréville; 397e p. M. Gréville; 398e p. M. Gréville; 399e p. M. Gréville; 400e p. M. Gréville; 401e p. M. Gréville; 402e p. M. Gréville; 403e p. M. Gréville; 404e p. M. Gréville; 405e p. M. Gréville; 406e p. M. Gréville; 407e p. M. Gréville; 408e p. M. Gréville; 409e p. M. Gréville; 410e p. M. Gréville; 411e p. M. Gréville; 412e p. M. Gréville; 413e p. M. Gréville; 414e p. M. Gréville; 415e p. M. Gréville; 416e p. M. Gréville; 417e p. M. Gréville; 418e p. M. Gréville; 419e p. M. Gréville; 420e p. M. Gréville; 421e p. M. Gréville; 422e p. M. Gréville; 423e p. M. Gréville; 424e p. M. Gréville; 425e p. M. Gréville; 426e p. M. Gréville; 427e p. M. Gréville; 428e p. M. Gréville; 429e p. M. Gréville; 430e p. M. Gréville; 431e p. M. Gréville; 432e p. M. Gréville; 433e p. M. Gréville; 434e p. M. Gréville; 435e p. M. Gréville; 436e p. M. Gréville; 437e p. M. Gréville; 438e p. M. Gréville; 439e p. M. Gréville; 440e p. M. Gréville; 441e p. M. Gréville; 442e p. M. Gréville; 443e p. M. Gréville; 444e p. M. Gréville; 445e p. M. Gréville; 446e p. M. Gréville; 447e p. M. Gréville; 448e p. M. Gréville; 449e p. M. Gréville; 450e p. M. Gréville; 451e p. M. Gréville; 452e p. M. Gréville; 453e p. M. Gréville; 454e p. M. Gréville; 455e p. M. Gréville; 456e p. M. Gréville; 457e p. M. Gréville; 458e p. M. Gréville; 459e p. M. Gréville; 460e p. M. Gréville; 461e p. M. Gréville; 462e p. M. Gréville; 463e p. M. Gréville; 464e p. M. Gréville; 465e p. M. Gréville; 466e p. M. Gréville; 467e p. M. Gréville; 468e p. M. Gréville; 469e p. M. Gréville; 470e p. M. Gréville; 471e p. M. Gréville; 472e p. M. Gréville; 473e p. M. Gréville; 474e p. M. Gréville; 475e p. M. Gréville; 476e p. M. Gréville; 477e p. M. Gréville; 478e p. M. Gréville; 479e p. M. Gréville; 480e p. M. Gréville; 481e p. M. Gréville; 482e p. M. Gréville; 483e p. M. Gréville; 484e p. M. Gréville; 485e p. M. Gréville; 486e p. M. Gréville; 487e p. M. Gréville; 488e p. M. Gréville; 489e p. M. Gréville; 490e p. M. Gréville; 491e p. M. Gréville; 492e p. M. Gréville; 493e p. M. Gréville; 494e p. M. Gréville; 495e p. M. Gréville; 496e p. M. Gréville; 497e p. M. Gréville; 498e p. M. Gréville; 499e p. M. Gréville; 500e p. M. Gréville; 501e p. M. Gréville; 502e p. M. Gréville; 503e p. M. Gréville; 504e p. M. Gréville; 505e p. M. Gréville; 506e p. M. Gréville; 507e p. M. Gréville; 508e p. M. Gréville; 509e p. M. Gréville; 510e p. M. Gréville; 511e p. M. Gréville; 512e p. M. Gréville; 513e p. M. Gréville; 514e p. M. Gréville; 515e p. M. Gréville; 516e p. M. Gréville; 517e p. M. Gréville; 518e p. M. Gréville; 519e p. M. Gréville; 520e p. M. Gréville; 521e p. M. Gréville; 522e p. M. Gréville; 523e p. M. Gréville; 524e p. M. Gréville; 525e p. M. Gréville; 526e p. M. Gréville; 527e p. M. Gré

Dans quelles conditions un Groupement peut-il construire et exploiter un Réseau rural ?

Malgré l'effort considérable qui a été fourni depuis la guerre, de nombreuses communes rurales attendent encore les bienfaits de l'énergie électrique. Les communes où l'électrification est achevée sont les plus peuplées, c'est-à-dire les plus riches. Par contre, celles où la population est moins dense ne sont en général pas faciles à desservir et très nombreuses elles attendent.

Pour la réalisation de cette œuvre d'intérêt général — qu'est l'électrification des campagnes — les bonnes volontés ne manquent pas et les concours généreux les plus variés se réunissent pour faciliter la création des réseaux ruraux.

Mais de nombreuses difficultés administratives, financières, techniques, se dressent, même dans les régions bien pourvues en énergie électrique.

Le problème est complexe et soulève de nombreuses questions :

a) Dans quelles conditions un groupement peut-il construire et exploiter un réseau rural ?

b) Comment réaliser les capitaux nécessaires à la construction du réseau ? Quels sont les concours financiers que l'on peut escompter sous la forme de subventions et prêts ? Quelle est leur importance ?

c) Quelle est la marche à suivre pour la création d'un réseau rural ? Quelle est la collaboration des services du Génie Rural ?

d) Quels sont les droits et les devoirs du concessionnaire ?

Telles sont les principales questions que l'on pose couramment en matière d'électrification rurale.

Nous nous proposons de jeter un peu de lumière sur cette vaste question, sans entrer dans le détail des textes qui la régissent — ils sont nombreux et fort longs. Les idées générales que nous exposerons permettront de faciliter les recherches en vue d'études complètes, en se reportant aux textes officiels et aux ouvrages spéciaux.

Examinons tout d'abord dans quelles conditions un groupement peut construire et exploiter un réseau.

Un réseau rural emprunte toujours, sur la totalité ou une partie de son parcours, la voie publique.

Aux termes de la loi du 15 juin 1906, il ne peut être établi et exploité qu'en vertu d'une *permission de voirie* ou d'une *concession*.

L'autorisation sous forme de permission de voirie est donnée par le Préfet ou le Maire, suivant que la voie publique empruntée rentre dans les attributions de l'un ou de l'autre. Cette autorisation est donnée à titre précaire ; elle ne peut faire obstacle à l'octroi, sur les mêmes voies, de permissions ou de concessions concurrentes. Le régime des permissions de voirie a fait l'objet de maintes critiques. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce régime assure presque la perpétuité d'une autorisation qui ne comporte aucune garantie, pour les usagers, au point de vue des tarifs.

Une loi récente a institué un nouveau régime de permission de voirie dans lequel la durée de la permission est limitée et où il y a un tarif maximum. Ce régime est applicable aux distributions ne dépassant pas la puissance de 100 kw. Bien que ce régime offre quelques avantages par sa simplicité et la rapidité relative de l'instruction des demandes sur celui de la concession, il tend pratiquement à disparaître. Il est remplacé par le régime des concessions.

Le véritable régime sous lequel doivent être placées les distributions

d'énergie électrique, aussi bien dans l'intérêt du public que celui du distributeur, est celui de la concession avec *cahier des charges*, fixant la durée de l'exploitation et les tarifs maxima. La concession peut être accordée par une commune ou un syndicat de communes si les canalisations ne doivent emprunter que le territoire de la commune ou du syndicat. Dans les autres cas l'Etat accorde la concession. La demande de concession est soumise à une enquête et le public dispose de quinze jours pour présenter ses observations.

L'acte de concession est signé par le Maire, ou le Président du Syndicat, ou par le Préfet, suivant le cas. En principe, n'importe qui peut donc, s'il a obtenu une concession de la commune, d'un syndicat de communes ou de l'Etat, construire et exploiter un réseau de distribution d'énergie.

En pratique, cela se passe tout autrement. Les réseaux ruraux sont caractérisés par des frais d'établissement et d'entretien très élevés, et par une consommation peu importante et très irrégulière et par un rendement très mauvais. Il est donc très rare de voir une Société de distribution qui accepte seule la charge de la construction d'un réseau rural. L'électrification rurale ne peut être réalisée que par une collaboration générale. Pour être viable, elle doit s'appuyer sur des groupements.

Les capitaux sont réunis par un groupement qui représente plus ou moins directement les usagers futurs. Ces groupements peuvent être :

L'Etat ou les départements, qui interviennent directement pour l'établissement des grands réseaux de transport (réseaux d'Etat) et de distribution qui alimenteront les réseaux ruraux.

Les communes qui ont un rôle capital à jouer dans l'organisation des réseaux, peuvent individuellement par voie de concession confier l'exploitation du réseau qu'elles ont fait construire, en utilisant leurs ressources propres, l'emprunt auprès des intéressés, les subventions du département, les prêts et subventions de l'Etat.

Les Syndicats de communes, ce qui est le cas le plus général, car il est bien rare que l'établissement des réseaux ruraux comporte des solutions communales isolées. Les petites communes rurales, pauvres, ont intérêt à faire partie d'un syndicat de communes.

Les Sociétés coopératives d'électricité peuvent trouver leur application dans certaines situations particulières. Si les coopératives agricoles obtiennent des résultats très intéressants dans certaines tranches purement agricoles (laiteries, beurrières, caves de vinification, etc.) il ne semble pas qu'elles puissent se charger avec les mêmes avantages d'une opération industrielle, d'un service public, qui comporte de sérieux aléas.

Les Sociétés d'intérêt collectif agricole trouvent leur application quand le réseau est destiné à desservir un petit nombre d'usagers. Comme les Sociétés coopératives, elles ne jouissent pas d'un régime aussi favorable que les Syndicats de communes sous le rapport des subventions et prêts de l'Etat.

Les réseaux ruraux sont donc établis, dans la majorité des cas, par les communes ou les Syndicats de communes. Nous examinerons dans un prochain article comment ces groupements peuvent réaliser les capitaux nécessaires à la construction d'un réseau.

A. MANTHE,
Professeur à l'Ecole pratique de Chambéry.
(Tous droits réservés.)

Les Vignes et l'Impôt

M. Anatole Manceau, sénateur, a demandé au ministre des Finances si un propriétaire d'une vigne a le droit de déduire, dans sa déclaration d'impôts, du revenu brut d'une vigne, le quinquième dudit revenu, conformément à l'article 61 de la loi du 31 mai 1920, en considération des frais de dépense annuelle, de replantation partielle et des travaux à faire pendant les années où chaque nouvelle plantation est sans rapport.

Réponse. — Il est admis que le propriétaire d'une vigne peut, pour la détermination du revenu net réel de cette vigne, déduire du produit brut l'amortissement des frais de premier établissement tels que frais de plantation et de remplacement, de mise en état de production, de culture pendant les années d'improductivité, etc. L'amortissement annuel de ces frais doit être calculé en appliquant à leur montant le taux qui correspond à la durée normale de chaque plantation.

Chronique Syndicale

Assemblée Générale du Syndicat

L'Assemblée générale du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le 22 avril, à 15 h. 30, au siège social du Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

ORDRE DU JOUR

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
Lecture et approbation des comptes de 1928.
Exposé de la situation générale.
Additif aux statuts. Questions diverses.

Le Secrétaire général,
DE LA GOURNERIE.

Foire de Nantes

En raison du Concours des animaux reproducteurs des 13 et 14 avril, à Nantes, il n'y aura pas de conférences ces jours-là.

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils peuvent bénéficier d'une remise de 20 % au Stand de la Confédération des Vignerons, sur présentation de la bande-adresse du Bulletin, ou de leur quittance de cotisation 1928.

Avis aux amateurs d'excellents muscadets !

Confédération Générale des Vignerons DU CENTRE ET DE L'OUEST

Réunion du Conseil d'Administration

Paris, 18 mars 1929.

(Extraits du procès-verbal)

Le Conseil d'Administration de la C. G. V. C. O. s'est réuni à Paris, le lundi 18 mars 1929, sous la présidence de M. Jules Gautier.

Présents : MM. Gautier (Indre-et-Loire), de Camiran, Dejoie (Loire-Inférieure), Soreau (Loiret), Lecœur, Moreau, Renaud (Maine-et-Loire), Noëllet, Chatrouse, Barnier (Puy-de-Dôme), Langlois (Sarthe), Mesnil-Bisot, Behors (Loire-et-Cher), et Garnier, secrétaire général.

Excusés : MM. Germain, Piehery, Trouard-Rivière, Andouard, Aron, Berthonneau, Chabannes, Chauvigné, Garagé, de Loyens, Noublanche, Rosin, Sevestre, Vavasseur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Président exprime les condoléances du Conseil à M. Garnier, éprouvé par un nouveau deuil cruel.

Sur la proposition de M. de Camiran, le Conseil décide de s'adresser par cooptation, M. Delhoumeau, président du Syndicat des propriétaires viticulteurs de la Loire-Inférieure et président du Muscadet.

Sucrage. — Le Président rend compte de l'audience qui a été accordée par le groupe de défense des vignerons du Centre et de l'Ouest à la Chambre des députés au président et au secrétaire général de la C. G. V. C. O.

Il signale les modifications qui ont été apportées, à la demande de nos parlementaires et du bureau de la Confédération, au projet de limitation et de réglementation du sucrage préparé par M. Barthe.

Il est indispensable de prendre des mesures énergiques contre les abus du sucrage, — dans les régions où cette pratique n'est nullement justifiée.

La proposition de loi déposée par M. Barthe doit être amendée, afin que les intérêts viticoles du vignoble ligérien soient sauvegardés.

La Confédération demandera que les départements du bassin de la Loire soient inscrits nominativement dans la loi elle-même, parmi ceux où le sucrage demeurera une pratique licite et définitivement admise. Mais le Conseil se montre prêt à transiger sur la question de la chapitalisation des vins d'hybrides.

Certains membres du Conseil pensent qu'on pourrait, à cette occasion, aller plus loin ; M. Mesnil-Bisot voudrait qu'on désigne, sous le nom d'« hybrida », le vin issu des producteurs directs.

Le Conseil estime que cette proposition ne doit pas être retenue, — à propos du sucrage.

Le Conseil charge le secrétaire de transmettre les vues de la C. G. V. C. O. sur la chapitalisation aux groupes parlementaires de défense viticole du Centre et de l'Ouest.

Fédération des associations viticoles régionales. — Le Conseil examine ensuite l'attitude que la C. G. V. C. O. doit prendre à l'égard de la Fédération et de certains groupements qui en font partie.

Malgré les incidents de Colmar, le Conseil décide de prendre part

Deux Livres à lire

POUR BIEN CULTIVER

M. P. Lavallée, le savant agronome, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture et Directeur de la Ferme expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire) vient enfin de réunir en une brochure intitulée : « Monographie de la Ferme Expérimentale d'Avrillé », des notes très intéressantes sur la culture de cette ferme modèle.

Tout cultivateur, soucieux de ses intérêts, tiendra à posséder ce guide, clair, bien compris, de lecture facile, qui a trait aux améliorations culturales d'une ferme de notre région.

Nos adhérents pourront se le procurer à nos bureaux, pour la somme de 5 francs, ou nous le demander franco par poste, contre versement de 5 fr. 50 à notre compte chèque postal.

POUR FAIRE DU BON VIN

Tout bon vigneron doit lire et posséder le livre de MM. Moreau et Vinet, Directeurs de la Station Oenologique Régionale, sur « La Vinification Rationnelle des Raisins Blancs ». Ce livre a déjà remporté un formidable succès et est, de l'avis même des meilleurs viticulteurs, un guide précieux, indispensable.

Avis aux amateurs de bons vins. On peut se le procurer, soit à Angers, soit au Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes, pour le prix de 14 francs.



Le Tournis du Mouton

Bien que cette affection soit moins fréquente, elle n'est pas moins assez souvent constatée, occasionnant parfois d'importantes pertes dans les troupeaux. Elle est due au développement dans les centres nerveux (cerveau et moelle épinière) d'un parasite, le *Cœnurus*, constitué par une vésicule, une sorte de balle d'eau dont les dimensions varient entre celles d'une noisette et celles d'un petit œuf. L'évolution de ce *Cœnurus* est des plus importantes à connaître au point de vue de la prophylaxie, de la prévention de la maladie.

Le *Cœnurus*, en effet, constitue une des formes évolutives d'un ver parasite de l'intestin du chien, le *Ténia Cœnurus*. Celui-ci est un ver plat, formé, comme tous les *Ténias*, d'anneaux qui se détachent successivement pour être rejetés à l'extérieur avec les excréments, libérant ainsi des œufs qui se répandent sur les aliments, l'herbe des pâturages, l'eau des mares ou des abreuvoirs. C'est en ingérant ces œufs que les moutons s'infectent ; après des migrations encore peu connues, les embryons issus de ces œufs arrivent dans les centres nerveux, pour former des *Cœnurus* dont le développement entraîne, par la compression qu'ils exercent, la production des symptômes que nous décrivons. Les chiens, à leur tour, s'infectent en consommant les viscères des moutons parasités et le cycle complet du développement du *Ténia Cœnurus* se trouve ainsi réalisé.

En résumé, le tournis résulte de l'infestation des moutons par l'intermédiaire des chiens qui hébergent ces *Ténias*.

Les symptômes du tournis varient quelque peu suivant le point du système nerveux où siègent les *Cœnurus*. La localisation au cerveau se traduit au début par des signes assez imprécis : faiblesse, nonchalance à suivre le troupeau, parfois véritables crises au cours desquelles l'animal tombe sur le sol hébété, avec des grimaces de dents, des contractions spasmodiques des membres. Plus tard apparaissent des symptômes plus significatifs, dont le plus caractéristique est le mouvement de tourner en cercle, qui a fait donner à la maladie son nom de tournis, mouvement qui va se rétrécissant jusqu'au moment où le malade tombe sur le sol. D'autres fois ce sont des mouvements ou des attitudes non moins insolites : motions trottoires, qui font droit devant eux, en rampant, jusqu'au moment où ils sont arrêtés par un obstacle ; moutons cinglants ou voliers, qui se précipitent en avant, la tête en l'air, parfois renversés sur le dos etc. Lorsque le *Cœnurus* siège dans la moelle épinière, ce sont les symptômes de paralysie progressive du train de derrière qui prédominent.

La terminaison du tournis est fatale, et les malades finissent par succomber, parfois seulement plusieurs mois après l'apparition des premiers troubles, par épuisement, paralysie progressive, et au cours d'une série nerveuse.

Il n'existe pas de traitement curatif efficace contre le tournis déclaré ; on s'explique du reste qu'il est impossible d'atteindre le *Cœnurus* logé dans les centres nerveux. La seule mesure économique utile est de sacrifier le malade dès la constatation des premiers troubles, leur chair pouvant être consommée par l'homme sans danger aucun ; par contre, il faut éviter la précaution de ne pas faire consommer par les chiens les viscères, et plus particulièrement le cerveau, des moutons atteints de tournis ; ce serait là, en effet, le moyen de faire contracter le *Ténia* au chien et, par suite, d'entretenir une menace d'infestation pour les moutons.

C'est également dans le traitement antihelminthique des chiens atteints de *Ténia* que réside le moyen de prévention le plus efficace contre le tournis des moutons. En ce qui concerne plus particulièrement les chiens de berger ou de garde, il est même prudent de les soumettre systématiquement une fois l'an au traitement antihelminthique, afin de les débarrasser des vers parasites qu'ils sont susceptibles d'héberger dans leur tube intestinal.

Fernand Epouy.

(Le Fermier).

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 15 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40). Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35. C'est la voie la plus rapide la seule comportant gare que 2 h. 1/2 de nuit.

La Défense de notre Cheptel contre la Tuberculose

M. Marcel Donon a fait paraître dans Le Petit Journal l'intéressant article ci-dessous, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

La tuberculose reste l'un des plus redoutables fléaux qui menacent l'humanité.

En France, elle cause chaque année une effroyable mortalité sur les jeunes et les adolescents. Elle décime notre cheptel et affaiblit de façon notable sa production en viande et en lait. Les services sanitaires estiment que plus de 20 % de bovins, soit trois millions, sont plus ou moins tuberculeux ; cette proportion est certes plus élevée sur les vaches laitières soumises à un régime épuisant. Le nombre d'exploitations officiellement déclarées infectées ne cesse de s'accroître. Il s'élevait à 28.404 à la fin de l'année 1928.

La tuberculose est une maladie éminemment contagieuse ; elle est provoquée par un microbe, le bacille de Koch. Il est aujourd'hui bien démontré que la tuberculose humaine et la tuberculose bovine procèdent d'une espèce bacillaire unique, susceptible de s'adapter aux divers organismes qu'elle infecte. La transmission se fait par cohabitation ; elle s'effectue chez les personnes vivant en promiscuité avec des bovins tuberculeux ; elle est fréquente lorsque les étables infectées sont mal entretenues, obscures et mal aérées. Mais c'est en mangeant de la viande provenant d'animaux malades, et surtout en buvant du lait produit par des vaches tuberculeuses, qu'on risque la contamination.

Sans doute, le plus souvent, la propagation de la tuberculose se produit dans l'espèce humaine par la fréquentation ou la vie en commun avec des êtres plus ou moins atteints ; mais il n'en est pas moins certain que l'origine du mal peut provenir de la tuberculose bovine. Pour cette raison primordiale et aussi pour sauvegarder la valeur de notre cheptel, il est essentiel d'assainir nos étables.

Il n'existe malheureusement pas de remède capable d'apporter la guérison ; seules les mesures d'hygiène ont permis de restreindre le développement de la maladie et d'en atténuer les déplorable conséquences.

Les Allemands, peu de temps après la découverte du bacille, avaient cru tenir une méthode de vaccination préventive ; la tuberculine de Koch a provoqué de lamentables insuccès et, finalement, elle a été uniquement retenue comme un moyen précieux de déceler la tuberculose. On admet encore aujourd'hui que l'injection de tuberculine suivie d'une réaction fébrile permet d'affirmer, à coup sûr, qu'on est bien en présence d'un animal plus ou moins infecté.

On devine l'intérêt de cette constatation, puisqu'elle permet aux cultivateurs d'éliminer plus ou moins rapidement les sujets contaminés.

Les savants français ne se sont pas découragés devant les difficultés que présente la recherche d'un vaccin efficace. Depuis quelques années, MM. Calmette et Guérin, directeur et sous-directeur de l'Institut Pasteur de Lille, ont réussi à préparer une culture de bacilles de Koch sur le bœuf. Le B.C.G., qui fournit d'admirables résultats. Nous avons reproduit l'année dernière le compte rendu des expériences faites sur des bovins en Seine-Inférieure ; depuis, la valeur de cette découverte a été reconnue à la suite de nombreuses vaccinations effectuées sur des enfants. Si quelques savants ont fait des réserves sur l'emploi du B.C.G., son efficacité semble pourtant affirmée par la grande majorité des médecins et des vétérinaires.

C'est pour cette raison que je me suis permis de poser, par le *Journal officiel*, la question suivante :

« Il semble résulter des expériences faites, tant dans les hôpitaux que dans les exploitations rurales, que la vaccination à l'aide du B.C.G. (bacille tuberculeux atténué), par la méthode Calmette-Guérin, est une mesure efficace de prophylaxie contre la tuberculose humaine et bovine. Dans ces conditions, je demande à MM. les Ministres de l'Hygiène et de l'Agriculture, les mesures qu'ils comptent prendre, chacun en ce qui le concerne, pour développer en France la vaccination antituberculeuse par la méthode Calmette-Guérin. »

Il importe, en effet, que la vaccination par le B.C.G. soit vulgarisée en France. Je ferai connaître en temps voulu la réponse qui me sera faite par les deux ministres, et dont on peut, dès maintenant, supputer toute l'importance pour la protection de la santé publique et pour la sauvegarde de nos troupeaux.

Je suis amené tout naturellement à entretenir mes lecteurs du projet de loi adopté par la Chambre dans sa séance du 15 mars 1928 et qui va être discuté par le Sénat, dès la rentrée qui suivra les élections municipales. Ce projet a pour objet la prophylaxie de la tuberculose et le contrôle de la salubrité des viandes ; il vise à substituer aux mesures actuelles, qui ont complètement échoué, un système de défense plus souple, plus acceptable et plus sûr.

On sait que la réglementation en vigueur est basée sur la déclaration obligatoire faite au vétérinaire sanitaire, dès que la tuberculose est constatée dans une étable. En réalité, cette formalité n'est jamais accomplie, sauf lorsqu'elle est déclenchée à la suite de constatations relevées dans les abattoirs publics et les tueries particulières. Les cultivateurs se refusent à faire connaître leur malheur pour éviter un arrêté d'infection, la mise en interdit des étables, l'abatage immédiat des animaux présentant des signes évidents de tuberculose et la séquestration, puis l'envoi à la boucherie des animaux ayant été en contact avec les malades.

Au début, on a accordé des indemnités d'abatage ; elles ont été insuffisantes pour compenser les pertes et les ennuis éprouvés par les agriculteurs.

L'Administration a enfin compris qu'il fallait substituer à la contrainte une collaboration confiante avec les cultivateurs, les renseigner sur les moyens de défense, les aider à les mettre en œuvre, et les guider en toute occasion afin d'obtenir l'assainissement des étables souhaité par tous ceux qui ont le souci de la prospérité de l'agriculture et de l'hygiène publique.

La Commission de l'agriculture du Sénat a tenu, pour bien marquer cette tendance, à inscrire un article spécial en tête de la loi. En voici le texte :

« Sous le bénéfice des dispositions de la présente loi, la prophylaxie de la tuberculose des bovidés sera conduite par des services vétérinaires en accord avec les propriétaires intéressés qui en feront la demande. »

« Les opérations de tuberculinothérapie effectuées à ce sujet seront gratuites. »

« Des subventions spéciales pourront être attribuées pour l'aménagement hygiénique des étables. »

« La liquidation des animaux tuberculeux dans les étables en cours d'assainissement pourra donner lieu à des subventions spéciales destinées à compenser les pertes subies. »

« Le règlement d'administration publique prévu à l'article 18 de la présente loi fixera les modalités de ces interventions. »

« Les crédits annuels destinés aux dépenses qu'elles nécessiteront seront inscrits au budget du ministère de l'Agriculture en contre-partie des disponibilités des taxes établies à l'article 16 de la présente loi. »

« Le même règlement d'administration publique précisera les conditions dans lesquelles les étables reconnues indemnes de tuberculose pourront obtenir une patente spéciale. »

« La vente des animaux provenant directement de ces étables ne pourra donner lieu à l'action répressive prévue à l'article 4. »

Librement, de sa propre initiative, le cultivateur sollicitera les concours des services vétérinaires ; il recevra, s'il le désire, une aide matérielle pour l'encourager à poursuivre l'élimination des sujets suspects ou malades.

Cette conception correspond mieux au tempérament français et son application ne peut manquer d'enrayer la propagation de la tuberculose dans nos étables et dans l'espèce humaine.

Marcel DONON,
Sénateur du Loiret.

Bâches

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, œillets en cuir tous les mètres, 1^{er} ou 2^e corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandises départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Mixte : N° 1 vert sulfaté.....	15 30
— N° 2 vert enduit ou	
— cachou.....	16 10
Lin : Lin et Jute vert gras.....	14 55
— Pur Lin, vert enduit.....	16 65
Choucr : N° 1 vert gras ou	
— cachou.....	17 25
— N° 2 vert gras.....	18 55
— N° 3 gras, cachou	
— ou enduit.....	19 70
— N° 4 vert gras.....	21 40
Colton : N° 1 vert enduit.....	17 25
— N° 2 gras, enduit ou	
— cachou.....	19 65
— N° 3 vert gras.....	21 75

Passer les commandes au Syndicat Central.

Ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur la bache.

Classement des Chevaux propres au Service de l'Armée

Itinéraire pour la Loire-Inférieure

Le classement en 1929 des chevaux, juments et mules propres au service de l'Armée aura lieu avec les Commissions de classement suivant l'itinéraire ci-dessous, dans notre département :

Le jeudi 18 avril : Le Bignon, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Monthbert, place devant l'Eglise, à 9 h. 30 ; Vieilleville, place de la Mairie, à 11 heures. - Le vendredi 19 avril : La Planchette, place du Bourg, à 7 h. 30 ; Aigreval, devant l'Hotel du Grand-Cerf, à 10 heures ; Remouillé, devant la Mairie, à 13 heures ; Saint-Hilaire-du-Bois, rue de la Bernardière, à 15 heures. - Le samedi 20 avril : Boussay, place de l'Eglise, à 8 heures. - Le lundi 22 avril : Gétigné, place de l'Erblu, à 8 h. 30 ; Clisson, place du Champ-de-Foire-aux-Vaches, à 13 h. ; Gorges, place de l'Eglise, à 15 h. 30. - Le mardi 23 avril : Muzillon, devant la Mairie, à 7 h. 30 ; LZ, à 9 h. 30 ; La Regrippière, place de l'Eglise, à 11 heures. - Le mercredi 24 avril : Vallet, place de la Mairie, à 7 h. 30 ; LZ, à 18 h. 30. - Le jeudi 25 avril : La Chapelle-Heulin, à 7 h. 30 ; Le Pallet, place de l'Eglise, à 14 heures. - Le vendredi 26 avril : Marnières, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Moïsson, en face la Mairie, à 13 h. 30. - Le samedi 27 avril : Château-Thibaud, place de l'Eglise, à 7 h. 30. - Le lundi 29 avril : Les Sorinières, devant l'Hotel Cornet, à 8 h. 30 ; Vertou, place de l'Eglise, à 14 heures. - Le mardi 30 avril : Vertou, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Saint-Fiacre-sur-Maine, devant l'Hotel Garnier, à 13 heures ; La Haie-Fouassière, place de l'Eglise, à 15 heures. - Le mercredi 1er mai : Haute-Goulaine, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Basse-Goulaine, à 13 heures. - Le mercredi 17 avril : Paimbœuf, place du Marché, à 9 heures ; Cor-

sept, place de l'Eglise, à 14 heures. - Le jeudi 18 avril : Saint-Brevin-les-Pins, rue de la Mairie, à 7 h. 30 ; Saint-Michel-Chef-Chef, place de la Mairie, à 10 heures ; La Plaine-sur-Mer, place de la Mairie, à 14 heures ; Préailles, place du Marché, à 16 heures. - Le vendredi 19 avril : Sainte-Marie, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Pornic, au môle, le Day, à 10 heures ; Le Clion-sur-Mer, place de l'Eglise, à 13 h. 30 ; La Bernerie, place du Marché, à 16 heures. - Le samedi 20 avril : Les Moutiers-en-Retz, à 7 h. 30 ; Fresnay-en-Retz, devant la Mairie, à 10 h. 30. - Le lundi 22 avril : Bourgneuf-en-Retz, devant la Mairie, à 8 h. 30 ; Macheou, Champ-de-Foire, AL, à 13 h. 30 ; LZ, à 15 h. 30. - Le mardi 23 avril : St-Etienne-de-Mer-Morte, devant la Mairie, à 8 heures ; Paulx, devant la Mairie, à 9 h. 30 ; La Marne, devant la Mairie, à 10 h. 45 ; Saint-Même, devant l'Eglise, à 13 h. 30 ; Saint-Mars-de-Coutais, devant la Mairie, à 15 h. 30. - Le mercredi 24 avril : Port-Saint-Père, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; Sainte-Pazanne, sur le Champ-de-Foire, AM, à 10 heures ; HZ, à 13 heures ; Saint-Hilaire-d.-Chalons, devant la Mairie, à 15 h. 30. - Le jeudi 25 avril : Chéméré, place de la Mairie, à 7 heures ; Chauvé, devant la Mairie, à 9 h. 30 ; Arthon-en-Retz, place de la Mairie, à 14 heures. - Le vendredi 26 avril : Saint-Père-en-Retz, place du Marché, AM, à 7 heures ; HZ, à 9 h. 30 ; Saint-Viaud, place de l'Eglise, à 14 heures. - Le samedi 27 avril : Frossay, place de l'Eglise, à 7 h. 30 ; HZ, à 9 h. 30. - Le lundi 29 avril : Le Pellerin, sur le quai, à 9 heures ; Vue, place de la Bascule, à 13 heures ; Rouans, en face la Mairie, à 15 h. 30. - Le mardi 30 avril : Cheix, place de la Mairie, à 7 heures ; Saint-Jean-de-Boiseau, place de la Mairie, à 9 h. 30 ; La Montagne, place de la Mairie, à 13 heures.

Calcul des Frais de Transport et de Marché

Il est d'un très grand intérêt pour les éleveurs de savoir au moins approximativement à combien se montent pour les animaux qu'ils envoient à la Villette les frais causés par le transport, le séjour au marché, la vente, etc. Ils peuvent ainsi, connaissant les cours officiels de la Villette, calculer facilement le cours correspondant à la ferme.

Il est bien entendu d'abord qu'il faut déduire du prix au poids vif 5 à 10 % pour la déperdition de poids pendant le transport. Il est impossible de donner un barème pour ce calcul : la perte varie non seulement avec la distance, mais avec la race, l'âge, l'état de l'animal.

En outre, il faut déduire le prix du transport qui peut se calculer aisément. Nous nous tenons d'ailleurs à la disposition de nos adhérents pour tous renseignements à ce sujet.

Le transport le plus communément employé est celui par wagon complet de 15 mq, contenant 8 têtes de gros bétail. C'est de beaucoup le plus avantageux et nous ne saurions trop conseiller aux intéressés de faire tout leur possible pour l'employer en s'entendant avec des voisins pour réunir le contenu d'un wagon, de préférence au tarif à la tête qui est extrêmement onéreux.

Dans ce transport par wagon complet, il en coûte en tout 137 fr. 15 pour transporter un bœuf depuis une gare située à 300 km. de Paris, distance moyenne ; 44 fr. 89 pour un veau, 33 fr. 04 pour un porc, 11 fr. 74 pour un mouton.

Les frais de marché sont les suivants : commission, entrée et droit de place, séjour, débarquement et cordage, nourriture et soins, conduite, dépêche et envoi de fonds, assurance et garantie. Ils se montent dans le cas général :

Table with 2 columns: Item, Price. Includes 'Pour un bœuf, à..... 63 25', 'Pour un veau, à..... 37 50', 'Pour un porc, à..... 30 20', 'Pour un mouton, à..... 8 05'.

En prenant des chiffres moyens pour le poids des animaux et pour les distances, on obtient comme chiffre à déduire pour les frais de transport et de marché réunis une moyenne de 0,30 par kilo vif pour un bœuf, 0,60 pour un veau et un porc, 0,50 pour un mouton.

Protection Dangers de l'Electricité

L'année dernière, on a encore enregistré en France plus d'une centaine de morts dues au courant électrique. Les enquêtes ont démontré qu'on n'aurait pas eu à déplorer la grande majorité de ces accidents, si les victimes avaient mieux connu le danger et pris les précautions indispensables pour l'éviter. Si l'on ajoute à cela les incendies imputables à l'électricité, on comprend tout l'intérêt d'une vaste propagande, destinée à faire connaître aux usagers de l'énergie électrique les règles élémentaires mais indispensables à appliquer pour éviter les accidents.

M. Prédau, inspecteur général du Génie Rural, a fait récemment une importante communication à ce sujet à la Fédération Nationale des Collectivités d'Electrification Rurale. Cette propagande, pour ne pas décourager les usagers, devra faire apparaître constamment l'innocuité normale de la basse tension - celle qui est mise à leur disposition - mais insistera sur le danger permanent et toujours mortel de la haute tension, qui ne doit être maniée que par le personnel compétent du réseau de distribution.

On pourra utiliser à cette fin l'affiche, illustrée principalement, qui s'adresse à tous ; les brochures, les articles de presse. Dans les réunions de groupements agricoles où l'on fait déjà usage du cinéma pour la vulgarisation des engrais, ce moyen pourra être mis utilement à profit. Enfin, la radiodiffusion permettra également un rappel périodique aux règles de prudence.

Malheureusement, il n'est pas certain qu'on puisse atteindre tous les usagers par ces divers moyens. Aussi un des meilleurs moyens de diffusion sera celui des réseaux de distribution eux-mêmes qui, sur les quittances d'abonnements, emploieront des papillons collés portant les règles essentielles de protection. La forme importe beaucoup d'ailleurs : quelques mots, une formule lapidaire vaudront mieux qu'une petite conférence.

Ne touchez jamais aux fils électriques même tombés à terre. Il y a danger de mort à pénétrer dans un local où circule du courant à haute tension.

On peut les compléter par celles-ci : Fermez votre compteur pour remplacer un fusible ou changer une lampe. Quand vous aurez une modification à faire à votre installation, chargez-

en une personne compétente. Un fusible qui saute souvent indique un défaut dans votre installation. Recherchez-le et faites-le disparaître. Avez-vous fait vérifier cette année l'isolement de votre installation ?

Il vaut mieux fonder un fusible que griller un moteur ou incendier une grange. Ayez donc des fusibles rigoureusement calibrés.

E. CARPENTIER, Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique.

QUELQUES REFLEXIONS SUR LA FERME ELECTRIQUE

La plupart de nos lecteurs ont visité ou visiteront la Ferme Electrique de la Foire, dans laquelle ont été groupés la plupart de ces appareils qui doivent considérablement améliorer les conditions de vie à la campagne... quand ils seront avertis.

Car voilà bien la difficulté ! Tous les bourgs de nos campagnes sont maintenant électrifiés et un très grand nombre d'agriculteurs pourrissent à profiter de tous les avantages de l'électricité autrement que pour s'éclairer, comme ils le font maintenant. Les appareils sont-ils donc très coûteux ? Certes non, et nos agriculteurs sont bien accoutumés à dépenser des sommes plus importantes... moins utiles. Ne s'agit-il pas pour eux de faciliter la tâche de leurs femmes, de garder leurs filles auprès d'eux et de se passer d'une servante ou d'un valet. Souvent même des deux. Il ne s'agit pas de rappeler tout ce que peut faire la Ferme Electrique à la maison ou à la ferme, tout le monde l'a bien vu par ailleurs, mais il n'est pas inutile de souligner que tout cela peut être fait avec un seul moteur de faible puissance qui n'exige ni canalisation électrique, ni compteur spécial (l'installation lumineuse, si elle est bien faite, devant suffire), ni surtout de garantie de consommation. Nos lecteurs savent que cette consommation minima est exigée par les Secteurs dès que la puissance doit venir de l'abonné dépassé deux ou trois chevaux. C'est tout à fait logique puisque la mise en service des moteurs de cette puissance peut apporter de graves perturbations dans la distribution d'électricité si le Secteur n'a pas engagé des dépenses importantes pour le renforcement des canalisations et des divers appareils, mais nous savons toutefois que certains Secteurs, et en particulier la Société Nantaise, ont apporté d'importantes adhésions à cette règle, moyennant l'engagement des abonnés de ne pas utiliser leurs moteurs aux heures de l'éclairage, pendant les trois mois d'hiver. Cette règle s'applique, de toute évidence, aux brouettes électriques de 3 et 5 CV, qui sont indispensables pour le séchage des bûches, le battage des graines et céréales et pour actionner les pressoirs continus. Par contre, il ne saurait être question de garantie de consommation pour l'emploi du moteur sur le réfrigérateur. Il n'y a alors lieu de prévoir, comme dépense, que sa consommation, et celle-ci est infime : la moitié d'un kilowatt-heure par heure de fonctionnement, c'est-à-dire, au tarif lumineux le plus élevé en vigueur dans la région, moins de 1 fr. 50. Qu'est-ce que cela ! On songe que d'après les expériences faites à la Ferme Nationale de Grignon, ce petit moteur assure la besogne de quatre hommes.

Si nous nous reportons au rapport de M. l'ingénieur en chef du génie rural Porchet, sur les essais effectués au Centre National d'Expérimentation agricole de Grignon, nous y lisons qu'avec ce moteur et au tarif maximum auquel nous nous référons plus haut, il en coûte 20 sous pour mouler 75 kilos d'avoine ou briser 800 kilos de tourteaux, et moins de 80 sous pour découper en une heure 650 kilos de betteraves !

Mais, direz-vous, c'est beaucoup trop pour mon exploitation. Certes, aussi M. Porchet indiquait qu'en une heure par jour le moteur préparait les aliments nécessaires à dix bovins et cinq équidés. Mais, en outre, la fermière n'a-t-elle pas besoin d'un moteur pour sa laiterie et sa machine à traire et pour pomper l'eau nécessaire aux bêtes et aux travaux ?

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 90 » Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum. Chaux blutée pour amendements..... 115 » Fleur de chaux blutée pour vigne..... 125 » Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux.

Ce nouveau logement comportera une majoration de 25 francs par tonne, soit 140 fr. les 1000 kilos de chaux blutée pour amendement. La question des sacs à rendre n'existe plus et nous estimons que ce nouveau mode de logement est de beaucoup préférable à l'ancien, en supprimant le paiement des sacs vides et leur réexpédition aux fours à chaux.

Nous prions nos adhérents qui désireront recevoir la chaux blutée en sacs papier, de l'indiquer sur leurs commandes.

Bailleurs

Parmi les meilleures briquettes telles que Ancer, Merthyr, etc., dont la réputation n'est plus à faire une marque s'impose cette année tout particulièrement à votre attention, c'est la...

Locomotive 1929

Livrée rassic, cette briquette spécialement étudiée et fabriquée avec les meilleurs charbons, ne tardera pas à conquérir, à notre avis, tout le marché.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum. Les adhérents qui désirent des wagons de 5 ou 10 tonnes sont priés de nous en faire la demande et nous leur ferons d'importantes réductions. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous consulter.

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 174 » Riz Saigon Importation N° 2. 168 » Issues de riz..... 112 » Remoulages de fèves..... mang. < LE TITAN »..... 152 » Farine alimentaire pour porcs et bovins. Les 100 kilos logés sur wagon Champtocé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains : par 500 k. minimum..... 145 » par 100 k..... 155 » Coprah en farine..... 167 » Arachides rufisque : en farine, ext. bl. Bordeaux 182 » en farine, blanches..... 173 » Farine de maïs..... 148 » Maïs pour volailles..... 140 » Orge du Maroc..... 125 » Sorgho blanc du Maroc..... 136 » Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 130 » Grandes Pondeuses..... 145 » Farine de viande..... 191 » Poudre d'os alimentaire..... 30 » Farine d'os alimentaire..... 95 » Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Proviende bret. p° volailles. 135 » nantaise p° lapins. 135 » Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses... 96 » Son mélassé Say, 50 %..... 113 » Paille mélassée Say, 50 %... 82 » Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasses... 118 » Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 125 » ALIMENTATION DES BOEUFS ET VACHES « Optima » : p° vaches laitières..... 134 » p° engraissement d. bœufs 138 » p° veaux (le sac de 5 k.). 14 50

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucreff » N° 1... 86 » « Sucreff » N° 2... 82 » ALIMENTATION DES PORCS « Optima » : p° engraissement des porcs 130 » pour porcelet et truies... 206 » Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

PROCHAINEMENT...

Un nouveau procédé de conservation des fourrages, à la portée de chacun.

Sulfate de cuivre Soufre - Bouillie Sulfostéatite cuprique

Depuis notre dernier bulletin, les cours de ces marchandises ont à nouveau subi une hausse, le sulfate de cuivre, en particulier.

En sulfate anglais, il faut compter 420 à 430 fr. En François, nous venons de nous assurer une petite quantité que nous pourrions livrer à 370 fr. toutes conditions habituelles.

Soufre sublimé, 145 à 148 fr., en balles de 50 k. Bouillie azur, 320 fr. Soufre à l'Hydrate de bioxyde de cuivre, 150 fr.

Nous engageons nos adhérents à nous transmettre leurs commandes sans attendre une nouvelle hausse.

Mais pour Semences

Les quantités de maïs pour semences qui nous restaient à la vente sont totalement épuisées.

Il nous serait possible de faire un nouveau marché en maïs Plata, mais nous voudrions être assurés de son placement.

Nous demandons donc à nos adhérents de vouloir bien nous transmettre leurs commandes sans retard, afin que nous puissions passer notre commande.

Le prix sera sensiblement 167 fr. les 100 kilos départ La Chapelle-sur-Erdre.

Les maïs des Landes blanches et rouges sont introuvables.

Engrais

Nous informons nos adhérents qu'à partir du 1er avril prochain, le prix des scories de déphosphoration sera de 1 fr. 45 l'unité, parité Thionville, soit une augmentation de 0 fr. 05 par unité d'acide phosphorique.

En outre, des ristournes de morte saison sont accordées comme suit : Livraison Avril..... 0 12 par unité - Mai..... 0 09 - Juin..... 0 07 - Juillet..... 0 05

Pour en bénéficier, les commandes devront nous parvenir le 25 de chaque mois afin d'obtenir la ristourne due pour le mois suivant, sauf pour avril où les commandes devront nous parvenir le 10 au plus tard.

Les autres engrais sans changement.

Plantora

Engrais complet soluble en petites boîtes métalliques pour plantes, boutures, fleurs, fraisiers, asperges, primeurs, etc...

10 fr. la boîte pour faire 400 litres de solution. 18 fr. pour faire 800 litres. 35 fr. pour faire 1.600 litres. Produit n'oxydant pas les appareils.

Machines Agricoles

(Voir nos Bulletins).

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour couvrir nos frais de correspondance, verser 2 francs en timbres-postes par annonce. Chaque insertion paraît deux fois.

OFFRES

46. - A vendre 70 kilos graines de luzerne exemptes de cuscute. 47. - A vendre œufs Bresse Noire sélectionnés, ponte d'hiver ; œufs de dindes blanches, très rustiques, allant à l'eau sans se noyer. 48. - A vendre 1/2 muids et barriques neufs et d'occasion, chêne et châtaigner. S'adresser à M. Charon-Janin, 45, quai Malakoff, Nantes.

49. - A vendre : 2 barriques muscadet et 5 barriques gros plant, récolte 1928, première qualité. 50. - A vendre, prix intéressants : 2 cuves bois de 100 hectos, 1 foudre de 50 hectos, 1 tireuse à bière, 4 bees, état neuf.

51. - A vendre environ 200 palmiers, hauteur de 0 m. 40 à 0 m. 80. S'adresser à M. Poilâne, à St-Luce. 52. - A vendre, 3 barriques muscadet, récolte 1927-1928. 53. - A vendre 375 fagots, région de Pont-Saint-Martin. 54. - A vendre, jument 8 ans, sans tares, pouvant faire voiture et travaux agricoles, Garantie. 55. - A vendre, à Mauveissou, ferme de 21 hectares. S'adresser à MM. Métois et Cie, rue Contrescarpe, Nantes. 56. - A vendre pour cessation de chasse, jolie chienne Laverack, 5 ans, prix 200 fr.

DEMANDES

22. - On demande jeune homme ou jeune fille de 13 à 14 ans pour garder principalement les moutons. 23. - On demande ouvrier agricole de 16 à 18 ans. 24. - On demande, environs de Nantes, un ménage, le mari jardinier, la femme cuisinière. 25. - On demande ménage pour jardinage et cuisine, ou bien séparément jardinier et cuisinière. 26. - On demande pour l'anjou, ménage jardinier, femme basse-cour. 27. - On demande à acheter cheval ou jument de 1 m. 55 environ pour la voiture, avec voiture genre wagonnette couverte et harnais. 28. - On demande un jardinier 4 branches, très entendu, très sérieux et célibataire de préférence. 29. - On demande, pour la campagne, ménage même avec enfants de 15 ou 16 ans, le mari jardinier, la femme cuisinière. 30. - On demande pour environs de Nantes, un ménage, le mari jardinier (4 branches), la femme à la basse-cour et aidant le mari.

Les Sels de Potasse D'ALSACE

Nous portons à la connaissance de nos syndiqués que le « Bureau d'Etudes sur les Engrais » d'Angers va faire, dans quelques communes du département de la Loire-Inférieure, une tournée de propagande. Dans chaque localité visitée, il y aura d'abord une exposition des Sels de potasse, puis une conférence sur les engrais en général faite par un ingénieur du Bureau, et pour terminer, une séance cinématographique très instructive sur les potasses d'Alsace et la destruction des mauvaises herbes dans les céréales.

Le tout est absolument gratuit et nous sommes persuadés que les agriculteurs ne manqueront pas de profiter d'une si belle occasion de s'instruire sur le mode d'emploi d'engrais dont ils font usage chaque année.

Voici l'itinéraire, avec l'heure des conférences et le nom des salles où elles auront lieu :

16 avril, Louisfert, Salle de la Mairie, à 19 h. 30 ; 17 avril, Treffieux, Cercle Catholique, à 19 h. 30 ; 18 avril, Joué-sur-Erdre, Salle de la Mairie, à 19 h. 30 ; 19 avril, Nort-sur-Erdre, Salle des Fêtes, à 19 h. 30 ; 20 avril, Prinquiau, Salle du Patronage, à 19 heures ; 21 avril, Guérande, Salle Lano, à 9 heures (heure légale) ; 22 avril, Saint-André-des-Eaux, Hôtel Lecorre, à 20 heures (heure légale) ; 23 avril, Saint-Molf, Salle Landron, à 20 h. 30 (heure légale) ; 24 avril, Missillac, Hôtel Poulard, à 20 heures (heure légale).

CIRCUIT EN AUTO-CAR DANS LA VALLEE DE LA CREUSE

Les dimanche et lundi de la Pentecôte, tous les dimanches du 2 Juin au 14 Juillet 1929, au départ de la Gare d'Argenton-sur-Creuse.

Argenton-sur-Creuse (gare), départ 19 h. 15 ; Le Multon ; Le Moulin-Neuf, Badozon, Le Pin, Le Pont-Noir ; Gargillonne (déjeuner) ; Curzon ; La Roche ; Saint-Jallet ; Crozat (ruines) ; Eganville ; Visite au barrage d'Eguron ; Montceau, vue sur Châteaubrun ; Chomay ; Chamorin ; Barais ; Les Granges ; Le Multon ; retour à Argenton-sur-Creuse, vers 18 h. 30. Prix du transport par place : 25 fr. Se renseigner à l'Agence de la C° d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, à Paris.

Nota. - Ce service automobile fonctionnera tous les jours, du 15 juillet au 30 septembre 1929.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Magasin de Vente des COFFRES-FORTS BAUCHE 21, Place de Bretagne

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

Déplacements des organes par la méthode LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore le vulgaire bandage PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre hernie.

Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste à toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants : M. RETIF François, à la Ridelet, commune d'Erbray. M. PENTECOTEAU, à la Viellerie de Saint-Joseph. M. PÉARD Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-de-Chalons. Mme BOISSI, au Pommier, par Legé. M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure). M. FINEREAU E., à Saint-Jean-du-Pellerin. M. CROISSARD, Châteaubriant (Loire-Inférieure). M. CHAMARD L., au Pallet (L.-I.). Mme GASTINEAU, La Chapelle-Glaif (Loire-Inférieure). M. PELLERIN J.-B., Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure). Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts comprendra qu'elle doit s'adresser à un SPECIALISTE DE SA REGION. SEUL, M. LEROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à : NANTES, tous les samedis, de 9 à 11 h. et de 2 à 4 h., dimanche matin de 9 à 11 h., en son cabinet, 8, rue J.-J.-Rousseau. Ste-Pazanne, lundi 15, hôt. du Cheval Blanc. Paimbœuf, mardi 16, hôt. Saint-Julien. Geneston, mercredi 17, hôt. Pennad. St-Nazaire, jeudi 18, hôt. de Bretagne. Clisson, vendredi 19, hôt. de la Gare. St-Père-en-Retz, samedi 20, hôt. du Commerce. Macheou, mercredi 24, de 9 h. à 11 h., hôt. de la Bicyclette. Legé, mercredi 24, de 11 h. 30 à 2 h., hôt. du Cheval Blanc. Pornic, jeudi 25, hôt. Continental. Riaillé, mardi 30, hôt. Thiégu. Châteaubriant, mercredi 1er mai, hôt. de la Gare. Ancenis, jeudi 2, hôt. des Voyageurs. Nort, jeudi 3, hôt. de Bretagne.

LEROY, Spécialiste herniaire

8, Rue J.-J.-Rousseau, Nantes Madame LEROY reçoit les Dames

Un essai vaut cent discours

par le traitement au

Dépuratif TELL

qui prévient en même temps la goutte, les rhumatismes, les varices, la phlébite et chez la femme les mauvais retours d'âge précurseurs de fibromes ou tumeurs. Faites-en l'expérience vous serez surpris de la rapidité du résultat.

Toutes pharmacies, le flacon 12 fr. plus l'impôt. A défaut à Laboratoire Tell, à Fontenay-le-Comte (Vendée) contre mandat-pesto de 13 fr. 80.

CE JOURNAL EST LE MIEUX INFORME ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES.

C'EST VOTRE BULLETIN FAMILIAL ; LE TRAIT D'UNION DE TOUS LES AGRICULTEURS DU DEPARTEMENT.

C'EST AUSSI LE MEILLEUR ORGANE DE DEFENSE PROFESSIONNELLE.

PROPAGÉZ - LE AUTOUR DE VOUS.

AUX AMATEURS DE BON VIN

N'oubliez pas, à la Foire de Nantes, de faire une halte à notre Stand de la Confédération Générale des Vignerons. Vous y dégusterez d'excellents Muscadets et vous y trouverez le meilleur accueil.

tuez l'oidium.

en couvrant vos vignes avec le Collosouflore S. A. P. C. Eau d'Ardenne H adhérent à 1/2 litre Collosouflore remplace 100 kilogs de soufre sublimé. AGENT M. BILLET 4, rue de Plaisance, Nantes

SIÈGE A PARIS 103, Boulevard Haussmann

Le point chez tous les agents de vente du Syndicat des Agriculteurs.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Magasin de Vente des COFFRES-FORTS BAUCHE 21, Place de Bretagne

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

Déplacements des organes par la méthode LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore le vulgaire bandage PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre hernie.

Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste à toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

<

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 8 Avril

ANIMAUX	Aménage	Invent.	COUPS OFFICIELS du kilo, poids vif				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3,549	110	10.30	8.90	7.20	11.20	6.18	4.89	3.60	6.94
Vaches	1,774	70	10.30	8.60	6.80	11.30	6.48	4.73	3.40	7.23
Taureaux	470	15	8.70	8	7.10	9.20	5.22	4.40	3.55	5.70
Veaux	3,132	50	15.40	13	9.80	17.40	9.24	7.41	5.89	10.44
Moutons	15,217	150	17.60	13.90	11.20	19.60	8.80	6.52	4.91	9.0
Porcs	3,547	100	12.72	11.28	8.42	13	8.80	7.90	5.90	9.10

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

BŒUFS. — Les bons normands se sont fixés en extras 4.90 à 5.25; les bons, 4.60 à 5 fr., et les plus communs, 4.15 à 4.65.

Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, mancaux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra 4.30 à 4.90; en bonnes sortes, 3.80 à 4.40 et en viande ordinaire, 3.50 à 3.90.

Bœufs scieriers du Nord-Est extra, 4.30 à 4.60; ordinaires, 4 à 4.35.

Bœufs bretons, 4.15 à 4.50; ordinaires, 3.40 à 4.20.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3.90 à 4.40; tandis que les animaux plus grossiers valaient 3.20 à 4 fr. Bretons extras, 4.35 à 4.75.

VEAUX. — Vente très mauvaise. Baisse de cinq à dix sous par livre.

Angévins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 6.10 à 6.70. Veaux de Laigne et Gacé dans l'Orne, 6.80 à 6.90. Manche, 6.40 à 6.80. Caen, Gournayeux, 5.80 à 6.40. Vendée, Deux-Sèvres, 5.50 à 6 fr.

Les bretons ont été traités de 5.70 à 6.30.

MOUTONS. — Les affaires ont été difficiles, avec recul de 10 à 15 fr. par tête.

Les agneaux : Bourguignons, 7.80 à 9.80; Sarthe, Mayenne, Vendée, 7.80 à 8.30; Maraichins, bretons, 7.90 à 8.40; métis, 8.40 à 8.90.

COCHONS. — Vente très mauvaise, de 5 à 6.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 22 contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 130 et 230 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

ARRIVAGES PAR DÉPARTEMENTS

Départ.	Bœufs	Vaches	Taur.	Veaux	Porcs
Ille-et-Vil.	20	30	10	80	195
Loire-Inf.	60	70	5	25	565
M.-et-Loire	200	100	10	185	295
Mayenne	150	50	40	90	70
Morbihan	20	20	2	20	90
Vendée	90	80	60	10	295

Une intéressante invention

Parmi toutes les machines agricoles actuellement exposées à la foire, il en est une qui mérite de fixer tout particulièrement l'attention des cultivateurs.

C'est « LE GLOUTON », tout récemment créé par M. J. Moullec, constructeur à Guengat, près Quimper.

Ce prestigieux appareil, spécialement destiné à fendre les troncs de choux fourragers, véritable merveille de mécanisme ingénieux, simple et robuste, jouit d'un succès pleinement mérité parmi les nombreux visiteurs de l'Exposition.

Est-il besoin de dire que son invention répond effectivement aux besoins les plus impérieux du moment et qu'elle vient à son heure ?

L'économie vendant de cette machine, qui exécute en quelques minutes le travail d'un ouvrier dans une journée, son maniement si doux qu'on peut le confier à un enfant, la rendent précieuse à tout cultivateur soucieux de ses intérêts immédiats.

Cultivateurs, une visite au Stand P. s'impose.

Vente d'Animaux aux Enchères Publiques

Rappelons que le Grand Concours départemental de reproducteurs bovins de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure se tiendra à la Foire Commerciale de Nantes, les samedi 13 et dimanche 14 avril.

Le dimanche 14 avril, à 8 h. 30, aura lieu sur le terrain du Concours, une importante vente aux enchères publiques d'environ 35 animaux présentés au Concours : taureaux gras et taureaux reproducteurs, veaux, vaches, génisses, des races Maine-Anjou, Nantaise et Normande.

est l'état actuel de nos disponibilités. Les opinions sont, à ce sujet, plus contradictoires encore que de coutume, et l'importance certaine qu'a prise pendant cette campagne, la consommation du blé à la ferme, par suite de l'insuffisance manifeste des prix de vente, complique encore les estimations.

Il serait très intéressant, à ce sujet, que les groupements agricoles puissent nous fournir sur l'importance des réserves existant en culture, après enquête sérieuse auprès de leurs adhérents, non pas des évaluations voulant paraître exactes, comme en publient les statisticiens professionnels, mais des impressions qui nous aideraient très utilement à défendre plus sûrement leurs intérêts.

Cours des Vins

MUSCADET 1928

1^{er} choix 1.200 à 1.400
Ordinaire 1.000 à 1.200

GROS-PLANT

1^{er} choix 500 à 600
Ordinaire 450 à 500

NOAH : 400 à 450

VINS D'ANJOU

Rouges Crosnot, 600 fr.; rouges Gamay, 700 à 800 fr.; vins blancs ordinaires, 8 à 9, 65 fr. le degré bar, 10° et au-dessus, 70 fr. le degré bar. Blanc supérieur, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux 1923, 1.500 fr. et plus.

Blés Marocains

Une note officielle et tendancieuse, publiée récemment, a laissé entendre que le Gouvernement préparait un décret envisageant une augmentation du contingent de blés marocains à admettre en franchise pour la prochaine campagne. Cette information est inexacte et seules restent en cause les dispositions adoptées par la Commission. Nous avons la conviction, après les travaux de cette Commission, que la question des blés marocains peut être résolue à la satisfaction des deux parties; mais pour mettre au point cette solution définitive, il est indispensable que des efforts communs soient poursuivis dans le calme et en dehors des polémiques que ne manqueraient pas d'alimenter des nouvelles inexactes.

Notre Comité directeur, dans sa réunion du 10 avril, examinera cette question des blés marocains, et les producteurs peuvent être assurés que, sans intransigeance vis à vis des colons marocains, notre Association saura faire respecter les intérêts des producteurs français.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Nantes, le 12 avril 1929.

Blé ferme 157 à 158
Avoine grise et noire ferme 135
Avoine bigarrée, soutenue 130
Sarrasin ferme 162
Orge du Maroc 109
Orge de pays 125
Seigle calme 125
Son ferme 109 à 110
Farine fleur calme 202 à 203
Maïs Indo-Chine, 130; du Maroc, 130; Plata vieux, disponible, 135.50; nouvelle récolte, 130.50.

Légumes et Primeurs

Artichauts, la douz. 14
Asperges, la botte 15
Carottes, la botte 2 75 à 3 50
Choux pommés, 100 k. 150
Choux-fleurs, pièce 2 50 à 3 50
Cresson, la douz. 10 à 12
Endives, le kilo 5
Epinards, les 100 k. 300
Laitues, la douz. 8 à 15
Navets, la botte 1 à 2
Oseille, le kilo 1
Oignons, les 100 kil. 225 à 250
Poireaux, la botte 15 à 20
Radis, la douz. 6 à 8
Salsifis, la botte 2 à 2 25
Scorsonères, la botte 2 à 2 25

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée 440 à 445
Paille de blé pressée 420 à 425
Paille d'avoine pressée 420 à 425
Paille d'orge pressée 405 à 415
Foin de pré, 400 à 405 fr. les 500 kilos, suivant qualité.

Cours des Vins

MUSCADET 1928

1^{er} choix 1.200 à 1.400
Ordinaire 1.000 à 1.200

GROS-PLANT

1^{er} choix 500 à 600
Ordinaire 450 à 500

NOAH : 400 à 450

VINS D'ANJOU

Rouges Crosnot, 600 fr.; rouges Gamay, 700 à 800 fr.; vins blancs ordinaires, 8 à 9, 65 fr. le degré bar, 10° et au-dessus, 70 fr. le degré bar. Blanc supérieur, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux 1923, 1.500 fr. et plus.

FOIRES ET MARCHÉS

Lundi 15 avril : La Boissière-du-Doré, La Regrippière, Sévraac, Saint-Herblon, Sainte-Pazanne. — Mercredi 17 : Châteaubriant, Montbert, Notre-Dame-des-Landes, Varades. — Jeudi 18 : Ancenis, La Chapelle-Heulin, Missillac, Héris, Pauls, Rezé. — Vendredi 19 : Clisson, Nort. — Samedi 20 : Bougnonais, Quilly, Pont-Saint-Martin.

Cours des Bois

(Communiqué par le Comptoir des Bois)

BOIS DE PAYS

ACCACIA 200/250 250/350
CHÊNE 200/300 300/600
P^r tranchage 650/850
CHATEAUBRIANT 200/250 250/350
CERISIER-MÉRISIER 200/250 250/275
HÊTRE 200/250 250/400
NOYER 450/600 850/1000
ORME 150/200 200/300
PEUPLIER 125/175 200/280

BOIS DE CHAUFFAGE

Sur péniche ou wagon départ :
Chêne-hêtre, la corde, 3 st. 65/80
Cotrets pin ou bouleau, l.c. 200/280
Charbon de bois, la tonne 400/450

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES

Syndicat des Eleveurs. — Marché aux veaux du 5 avril. — Entrés hier, 85; ce jour, 366. Cours : le plus haut, 7 fr. le plus bas, 5 fr.; moyens, 6 fr.

Syndicat de la Boucherie. — Marché aux bestiaux du 5 avril. — Bœufs : amenés, 4; le demi-kilo, devant 3.75, derrière 6.25.

Veaux : amenés 451; le kilo, 1^{er} qualité 8 à 9 fr., 2^e qualité 6 à 7 fr., 3^e qualité 5.50 à 6 fr.; moutons : amenés, 248; le kilo, 8.50 à 9.50.

Agneau : le kilo, 9.50 à 10.50.

MARCHÉ TALESANTIN DU 6 AVRIL

On cote le demi-kilo :

Bœuf : 1^{re} catégorie, 4 à 10.25; 2^e, 1 à 4.25; 3^e, 1 à 2.75.
Veau : 1^{re} catégorie, 4.50 à 7 fr.; 2^e, 4.25 à 6.50; 3^e, 2.50 à 4 fr.
Mouton : 1^{re} catégorie, 7.50 à 11 fr.; 2^e, 6 à 7 fr.; 3^e, 3.50 à 5.50.
Porc : 6.75 à 8.75.

CHATEAUBRIANT

Farine, les 100 kilos, 205 fr.; blé, 155 fr.; sarrasin, 150 à 160 fr.; avoine, 140 fr.; orge, 155 à 160 fr.; son, 120 à 125 fr.; paille, les 500 kilos, 215 à 225 fr.; foin, 350 à 375 fr. Cours soutenus.

Bœufs, le kilo, 4 à 4.50; vaches, 3.50 à 4 fr.; veaux, la livre, 2.75 à 2.90; porcs gras, le kilo, 7.75 à 7.80; porcs maigres, la pièce, 250 à 350 fr.; porcs de lait, 140 à 180 fr.

Beurre en gros, le kilo, 12 fr.; beurre en détail, 18 fr.; œufs, la douzaine, 5 à 6 fr. Les œufs ont augmenté de 0.50 la douzaine.

Volailles, cours fermes et élevés; vieilles poules, 32 à 35 fr.; la poule, gros pondeuse, 35 à 40 fr.; moyens, 28 à 32 fr.; petits, 20 à 25 fr.; pigeonneaux, 9 à 10 fr.; lapins domestiques, la pièce, 12 à 15 fr.; petits pour élever, 4 à 5 fr. Cidre, la barrique, 210 à 220 fr., droits de régie en sus. Baisse sur le cidre, nombreuses offres.

NOZAY

Froment, 153 à 156 fr.; avoine, 128 à 130 fr.; blé noir ou sarrasin, 127 à 130 fr.; seigle, 119 à 120 fr.; orge de mouture, 122 à 125 fr.; le tout aux 100 kilos.

Paille d'orge, 185 à 190 fr.; paille d'avoine, 195 à 200 fr.; paille de froment, 215 à 220 fr.; foin, 350 à 370 fr.; le tout aux 500 kilos.

Cidre, la barrique de 220 litres environ, 200 à 210 en qualité ordinaire, 210 à 220 en qualité supérieure.

SAINT-JEAN-DE-CORCOUE

Poulets, la couple, gros 60 à 75 fr., moyens 55 à 60 fr., petits 40 à 55 fr.; lapins, la pièce, 20 à 35 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 90 à 95 fr., moyens 80 à 85 fr., petits 60 à 70 fr.; canards, la pièce, 20 fr.; pigeons, la couple, 7 à 8 fr.; lapins, la pièce, 22 fr.; œufs, la douzaine, 5 fr.; beurre, le demi-kilo, 10 fr.

Beurre le kilo en gros, 12.80 à 13 fr.; en détail, 18 à 18.25; œufs, la douzaine, 5.50; petits poulets, la couple, 22 à 30 fr.; gros, 31 à 38 fr.; oies grasses, 30 à 32 fr. la pièce; pigeonneaux, 6.75 à 7 fr. la couple; lapins domestiques, 12 à 18 fr. la pièce.

Beuf, le kilo sur pied, 3.30 à 4 fr.; vache, 2.75 à 3.30; veau, 6.25 à 6.50; mouton, 6 à 6.25; porc gras, 6.00 à 6.75, suivant poids.

Porclets de sept à huit semaines, 130 à 190 fr. la pièce; de deux à trois mois, 200 à 280 fr.; grands courants de trois à quatre mois, 290 à 350 fr.; belles jeunes truies adultes pour la reproduction, 300 à 400 fr.; le tout suivant poids et beauté.

CANDE

Froment, 152 à 153 fr.; seigle, 155 fr.; orge, 145 fr.; avoine, 145 fr.; pommes de terre, 100 fr.; paille, les 1,000 kilos, 220 à 250 fr.; foin, les 1,000 kilos, 700 à 800 fr.; beurre, le demi-kilo, 12 fr.; œufs, la douzaine, 5.50 à 6 fr.; poulets, la paire, 32 à 36 fr.; lapin, la pièce, 12 à 15 fr.; pigeons, la paire, 4 à 9 fr.

Porcs gras, amenés 40, vendus 40, le kilo 7 fr.; porcs maigres, amenés 150, vendus 160, de 250 à 450 fr. la pièce; porcellons, amenés 400, vendus 380, de 100 à 150 fr. la pièce.

ANCENIS

Beurre, 9.25 à 9.50 la livre; œufs, 6 à 6.25 la douzaine; poulets, la couple, gros 55 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 28 à 32 fr.; pigeons, la couple, 8 à 9 fr.; canards, 28 à 30 fr.

Sur le marché, 410 bœufs et vaches, dont les plus de vente étaient les suivants : bœufs de travail, la paire, 4,500 à 5,500 fr.; vaches d'herbe, 1,250 à 1,650 fr. la pièce; amouillonnées, 1,000 fr. Les veaux se vendaient 3.80 à 6.15 le kilo, et 600 porcs de lait vendus 190 à 200 fr. la pièce.

COUERON

Pommes de terre, le kilo, 1.10 à 1.25; poulets, la couple, gros 52 fr., moyens 30 à 40 fr.; lapins, la pièce, 5 à 17 fr.; œufs, la douzaine, 6 à 7 fr.; beurre, le demi-kilo, 10 à 11 fr.

SAVENAY

Blé les 100 kilos, 458 fr.; avoine, 140 fr.; blé noir, 170 fr.; seigle, 130 fr.; son, 120 fr.

Poulets, la couple, gros 60 fr., suivant grosseur; œufs, 6 fr. la douzaine; beurre, 11 à 12 fr. le demi-kilo.

Beufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4.50; vaches grasses, 3.25 à 4 fr.; veaux, 6 à 7 fr.; agneaux, 7.50 à 8 fr.; moutons, 5.50 à 6.50; porcs, 7 fr.

PAIMBEUF

Beurre, le demi-kilo, 12 à 12.50; œufs, la douzaine, 5 à 5.25; poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens 22 à 26 fr.; lapins, la pièce, 20 à 25 fr.; canards, la pièce, 14 à 16 fr.

On a coté aux 100 kilos : farine, 1^{re} qualité 202 fr., 2^e qual. 200 à 201 fr.; avoine, 130 à 135 fr.; son, 115 à 118 fr.; foin, les 500 kilos, 375 à 390 fr.; paille, 195 à 200 fr.

CLISSON

Blé, 150 à 153 fr.; avoine, 145 à 150 fr.; blé noir, 160 fr.

Les 500 kilos : foin, 400 fr.; paille, 225 fr.

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr., moyens 41 à 54 fr., petits 35 à 40 fr.; pigeons, la couple, 8 à 9 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.

Œufs, la douzaine, 5.50; beurre le demi-kilo, 8 à 10 fr.

SAINT-JEAN-DE-BOURBON

Poulets, la couple, gros 50 à 70 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 30 à 40 fr.; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 15 à 30 fr.; œufs, la douzaine, 6 fr.; beurre, le demi-kilo, 10.50 à 11 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 90 à 95 fr., moyens 80 à 85 fr., petits 60 à 70 fr.; canards, la pièce, 20 fr.; pigeons, la couple, 7 à 8 fr.; lapins, la pièce, 22 fr.; œufs, la douzaine, 5 fr.; beurre, le demi-kilo, 10 fr.

CHALLANS

Animaux gras : bœufs, de 3.50 à 4.50; vaches, de 3.50 à 4 fr.; taureaux, de 3 à 4 fr. le kilo sur pied; bœufs de travail, traités au cours de 4,000 à 6,000 fr. la pièce; vaches laitières en jeunes amouillonnées ou fraies lait bonnes mamelles, état et volume, de 2,800 à 3,000 fr.; inférieures en poids, 2,300 à 2,500 fr.; vaches d'âge même situation, 1,800 à 2,400 fr.; taureaux deux ans à but, 1,500 à 2,000 fr.; herbagers de qualité et jeunes, 1,500 à 1,800 fr.; maigres, 800 à 1,200 fr.; génisses et génissons, 600 à 1,200 fr.

Veaux de lait pour la boucherie, 5.50 à 6.25 le kilo vif; veaux d'élevage, 300 à 600 fr. pièce; agneaux, le kilo sur pied, suivant qualité, 7 à 8 fr.; brebis, 5.50 à 6 fr.; vaches, 220 à 260 fr. pièce.

Porclets, 250 à 290 fr.; moutons, 320 à 470 fr.; porcs gras, 5.50 la livre nette, tête décaite.

Poulets, la paire, 55 à 85 fr.; canards, 45 à 60 fr.; oies, 60 à 80 fr.; lapins, 20 à 30 fr., ces derniers à la pièce.

Œufs, la douzaine, 5.50 à 6 fr.; beurre, 7.50 à 8.50 la livre.

Chevaux de travail croisés bretons, 3,000 à 4,500 fr.; poulains de dix-huit mois, 1,500 à 2,000 fr.; chevaux de sang, 1,800 à 2,500 fr.

CHÉMILLE

Animaux gras 392, vendus : bœufs, 195 à 1^{re} qual. 4.80; 2^e, 4.50; 3^e, 4 fr. Taureaux, 21 à 1^{re} qual. 4.50; 2^e, 4.25; 3^e, 4 fr. Vaches, 156 à 1^{re} qual. 5 fr.; 2^e, 4.50; 3^e, 4 fr.; bonnes fournitures, 3.70.

Veaux gras 35, vendus : 1^{re} qual. 7; 2^e, 6.50; 3^e, 6 fr. Porcs maigres 35, vendus 30, de 320 à 400 fr. la pièce; porclets 45, vendus 38, de 300 à 400 fr. la pièce; bœufs maigres, 34, vendus 20, de 5,500 à 6,400 fr. la paire; vaches laitières 18, vendues 12, de 1,800 à 2,500 fr. la pièce; vaches d'herbe 19, vendues 15, de 1,800 à 2,200 fr.

Blé, 156 à 158 fr. le kilo; avoine, 130 à 160 fr.; lapins, la pièce, 5 à 17 fr.; beurre, 10 à 10.25 la livre; œufs, 5 à 6 fr. la douzaine; poulets, 7 à 7.50 la livre; canards, 6 à 7 fr.; lapins, 4 à 5 fr.

Un anniversaire

La « Compagnie Française » de Tissus a fêté le 25^e anniversaire de sa Succursale de Nantes, 15, rue du Calvaire. Son directeur a voulu marquer cette étape de 25 ans en offrant à sa clientèle 100,000 fr. de cadeaux sous la forme d'une tombola gratuite comprenant les plus belles marchandises de la Maison.

L'affluence considérable d'acheteurs a prouvé que cette innovation était très appréciée.

Les 60 heureux gagnants de la tombola (dont le tirage a eu lieu le 26 mars), ont été avisés de leur chance par la Direction. La liste a été exposée avec les lots jusqu'au 2 avril, rue du Calvaire, Première spécialité de Tissus de France, la « Compagnie Française » est devenue rapidement, à Nantes comme ailleurs, la grande Maison Régionale de Tissus. Son succès est mérité.

Productrice de la majorité de ses Tissus, favorisée par de puissants moyens, une administration sage, un personnel stable, dont les principaux membres, y compris le Directeur, sont en fonctions depuis 25 ans; moderne dans ses méthodes; la « Compagnie Française » a conservé du passé que les traditions les meilleures. Elle est la Maison de confiance dont on dit : « C'est ma Maison » parce qu'on y est bien accueilli et bien servi. La réputation de ses Tissus n'est plus à faire.

Il n'est pas indifférent d'annoncer pour l'année présente l'exécution de la partie la plus importante de son programme d'agrandissements qui permettra la communication entre ses Magasins de la rue du Calvaire et ceux de la rue Boileau et de la rue du Chapeau-Rouge. Les causes actuelles d'embourgeoisement auront ainsi disparu. Dans un cadre plus moderne, la « Compagnie Française » disposera de plus d'espace, plus de commodité, plus de clarté.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Association Générale des Producteurs de Blé

Marché Mondial

Sur le Marché mondial nous avons à noter, pendant la dernière quinzaine, un fléchissement assez sensible des cours aux Etats-Unis. C'est ainsi que la cote de mai, à Chicago, s'abaissait de 1 dollar 27 5/8 (121 fr.), le 20 mars; à 1 dollar 20 1/2 le 26 mars (112 fr.), pour reprendre légèrement à 1 dollar 20 3/4 le 2 avril. Par contre, au Canada, la baisse était un peu moins prononcée qu'aux Etats-Unis et, en Argentine, les cours restaient faibles, mais à peu près stationnaires.

Ce fléchissement est lié, aux Etats-Unis, à certains événements d'ordre financier (cherté de l'argent) et, d'autre part, à l'importance des stocks conservés en culture. Au Canada, la résistance du Pool a contribué à maintenir les prix et, d'autre part, après les très larges expéditions effectuées depuis le début de la campagne, les stocks n'y sont plus d'une importance anormale pour cette époque de l'année. L'Argentine a continué ses grosses expéditions, avec cependant un fléchissement assez net pendant la seconde quinzaine de mars.

Marché Français

Les journaux du commerce français insistent beaucoup depuis trois semaines sur les entrées de blés exotiques à des cours inférieurs à ceux de nos blés indigènes. Il est certain, qu'actuellement les blés Plata offerts dans les ports, entre 119 et 122 fr. (160-163 moulins), les Manitobas 4 à 128/130, peuvent faire une concurrence à nos blés valant actuellement, suivant les rayons (76-77 kilogs), de 155 à 163 fr.

Les ingénieurs de la

CULTIVATEURS VITICULTEURS

qui avez déjà visité ou allez visiter

la Foire Commerciale de Nantes

Une seule chose à PU ou DOIT vous INTERESSER

LE STAND :

TREGUIER Fils

CONSTRUCTEURS

10, rue Mellac, à QUIMPERLE (Finistère) - Tél. 4

à gauche, en entrant, à côté du Palais de l'Automobile

Vous y verrez des PRESOIRS fonctionnant à bras et au moteur

Modèles inédits sur la Foire

DÉMONSTRATION TOUTE LA JOURNÉE

LA GRANDE MANIFESTATION ECONOMIQUE DE PROVINCE

FOIRE EXPOSITION

DE BRETAGNE & DE L'OUEST

27 Avril au 5 Mai 1929

SECRETARIAT DE LA FOIRE
4, Place de la Gare - RENNES - Tél. 27-08

